



Coordination  
services-conseils

*Soutenir les services-conseils agricoles*

**Rapport annuel  
2017-2018  
sur les services-conseils  
offerts aux entreprises agricoles,  
administrés par les réseaux Agriconseils**

Février 2019

# Production et publication

---

## Publication

Coordination services-conseils  
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110  
Longueuil (Québec) J4H 4E7  
T. 450 679-0540, poste 8831

Courriel : [info@coordination-sc.org](mailto:info@coordination-sc.org)

Sites Internet : [www.coordination-sc.org](http://www.coordination-sc.org) | [www.agriconseils.qc.ca](http://www.agriconseils.qc.ca)

## Recherche

Coordination services-conseils

## Rédaction

Coordination services-conseils

## Sources d'information

- > Manuels des conseillers du Programme services-conseils
- > Preextra

*\* Afin d'alléger la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

## Dépôt légal

ISBN 978-2-923996-50-9 (version imprimée)

ISBN 978-2-923996-51-6 (version PDF)

2019 Coordination services-conseils

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

# Table des matières

---

Introduction .....	5
La Coordination services-conseils .....	7
Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec .....	9
Liste et composition des réseaux Agriconseils .....	10
Le Programme services-conseils .....	11
Interventions en accueil et référencement .....	12
Interventions individuelles .....	12
● Agroenvironnement .....	12
● Gestion .....	12
● Technique .....	13
Autres interventions individuelles .....	13
● Bonification du réseau .....	13
● Collaboration interprofessionnelle .....	13
● Éloignement .....	13
Interventions concertées .....	13
● Réseau d'avertissements phytosanitaires .....	13
● Services-conseils Bovi-Expert .....	14
● Stratégie de croissance du secteur biologique .....	14
● Intervention de soutien à l'adaptation des entreprises d'élevage de veaux de lait destinés à l'abattage .....	14
● Nouvelles pratiques de gestion .....	14
● Autogestion des risques .....	15
Interventions collectives .....	15
Le PSC en chiffres .....	17
Accueil et référence .....	17
Entreprises agricoles participantes .....	17
Aides financières remises .....	19
Services-conseils individuels .....	19
Activités collectives .....	23
Les conseillers agricoles .....	25
Les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations .....	26

Les services-conseils en agroenvironnement.....	27
La démarche du Plan d'accompagnement agroenvironnemental .....	29
Diagnostic agroenvironnemental.....	29
Planification des actions.....	29
Accompagnement et suivi.....	30
Le portrait des entreprises agricoles .....	31
Les interventions du PSC – domaine agroenvironnement.....	35
Annexe 1   Cheminement type d'une demande d'aide financière.....	43
Annexe 2   Résultats du contenu des PAA.....	45
Gestion des matières fertilisantes.....	46
Santé et conservation des sols.....	48
Gestion de l'eau .....	52
Phytoprotection .....	54
Protection de la faune, de la flore et des habitats.....	60
Détails sur les actions inscrites dans le PAA .....	61
Annexe 3   Résultats 2017-2018, par région .....	75

# Introduction

---

L'importance des services-conseils en agriculture fait l'unanimité depuis longtemps auprès des acteurs et partenaires du secteur agricole. Leur utilisation favorise la croissance des entreprises agricoles et leur permet une meilleure compétitivité et pérennité tout en assurant la transmissibilité aux générations futures.

Les services-conseils offerts aux entreprises agricoles appuient la prise de décision des gestionnaires au quotidien. Ainsi, le recours aux services-conseils permet de répondre aux besoins particuliers des entreprises tout en favorisant leur autonomie.

Le présent rapport présente les services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils dont le financement est rendu possible par l'entremise du Programme services-conseils (PSC).

Depuis avril 2006, les réseaux Agriconseils jouent un rôle important dans le secteur des services-conseils agricoles. Ils sont la porte d'entrée de l'ensemble des services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Les réseaux Agriconseils sont les principaux promoteurs des acteurs en services-conseils : les dispensateurs. Ils les réfèrent aux entreprises agricoles. De plus, grâce à toute l'information qu'ils détiennent, les réseaux Agriconseils représentent également une référence des besoins futurs de services-conseils.

L'offre de services-conseils prend plusieurs formes pour les producteurs agricoles. Elle couvre les principaux domaines soit la gestion, les techniques de production et l'agroenvironnement. L'agrotourisme et la transformation font également partie de l'offre de services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils.

Ce rapport annuel 2017-2018 sur les services-conseils offerts aux entreprises agricoles présente tous les domaines cités précédemment. De plus, compte tenu de l'importance que l'agroenvironnement occupe pour la société québécoise, il dresse également le bilan des services-conseils en agroenvironnement réalisés par les entreprises agricoles du Québec.



# La Coordination services-conseils

---

La Coordination services-conseils (CSC) appuie l'offre de services-conseils en soutenant les réseaux Agriconseils et les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) dans leurs opérations et la réalisation de leurs mandats. La CSC doit promouvoir tous les services-conseils, dans le respect de sa mission.

Au service des réseaux Agriconseils, la CSC élabore et coordonne un ensemble de produits et services pour faciliter le travail des quatorze réseaux Agriconseils. Plus précisément, les principaux mandats confiés à la CSC consistent à :

- > assurer une harmonisation de l'offre de services-conseils disponibles aux entreprises agricoles et agroalimentaires par les réseaux Agriconseils;
- > fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement des réseaux Agriconseils;
- > appuyer les réseaux Agriconseils dans leur rôle de guichet unique de services-conseils et assurer l'animation et la réalisation d'activités d'opération;
- > permettre aux réseaux Agriconseils de respecter le mandat qui leur est confié, tout en augmentant l'efficacité de leur administration;
- > promouvoir les réseaux Agriconseils et les services-conseils;
- > développer et offrir le soutien nécessaire aux outils collectifs de gestion;
- > identifier les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations de l'heure en matière de services-conseils en collaboration avec les réseaux Agriconseils;
- > coordonner et faciliter les échanges auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le principal partenaire des réseaux Agriconseils.

De plus, la CSC est mandatée par le MAPAQ pour fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement. Plus précisément, la CSC doit :

- > développer des outils collectifs de gestion;
- > offrir le soutien nécessaire aux opérations quotidiennes des réseaux;
- > accompagner les CCAÉ dans la transition vers la nouvelle forme de prestation de services-conseils en agroenvironnement.

Globalement, la CSC a comme mission de favoriser la rentabilité des exploitations agricoles du Québec en coordonnant et en optimisant auprès des partenaires, des clients et des conseillers, l'usage accru et la dispensation efficiente de services-conseils innovants et performants en agroenvironnement, en gestion et en technique de production. Le site Web de la CSC, le [www.coordination-sc.org](http://www.coordination-sc.org), offre également une foule d'informations utiles.

# Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec

---

Présents sur tout le territoire québécois, les quatorze réseaux Agriconseils sont mandatés par le MAPAQ pour développer les services-conseils agricoles. Ils administrent les aides financières destinées aux entreprises agricoles afin de leur en faciliter l'accès. Un numéro sans frais unique permet aux entreprises agricoles de rejoindre facilement le réseau Agriconseils de leur région : le 1 866 680-1858.

La mission des réseaux Agriconseils est de rendre accessibles des services-conseils répondant aux besoins spécifiques des entreprises agricoles et agroalimentaires tout en favorisant leur autonomie. Les réseaux Agriconseils visent à rassembler au sein d'un guichet régional unique, une offre adaptée et diversifiée de services-conseils pour appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires dans la gestion de leur entreprise.

Les principaux mandats des réseaux Agriconseils sont :

- > d'établir une offre de services-conseils dans le cadre d'une approche d'affaires et en réponse aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de leur région;
- > d'encourager une concertation avec les divers intervenants de la région dans le but d'établir des partenariats stratégiques contribuant à l'essor du secteur des services-conseils;
- > de référer les entreprises agricoles et agroalimentaires vers les dispensateurs de services-conseils;
- > de promouvoir l'approche multidisciplinaire dans la livraison des services-conseils;
- > d'administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils;
- > d'exercer un rôle de suivi à la qualité des services-conseils offerts à la clientèle.

## Liste et composition des réseaux Agriconseils

Les réseaux Agriconseils sont des organismes autonomes à but non lucratif. Les conseils d'administration des quatorze réseaux sont composés de producteurs agricoles, en majorité, de représentants du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec ainsi que de conseillers agricoles. Des partenaires du milieu agricole et du milieu régional complètent la composition des conseils d'administration.

Le [tableau 1](#) présente la liste des réseaux Agriconseils au Québec et décrit sommairement leur composition. Il est possible de consulter la liste complète des administrateurs sur le site Internet des réseaux Agriconseils. Les rapports annuels des réseaux, détaillant par région l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles, sont également accessibles en ligne au [www.agriconseils.qc.ca](http://www.agriconseils.qc.ca).

**Tableau 1 : Liste des réseaux Agriconseils au Québec et de leurs représentants<sup>1</sup>**

Réseau	Président	Directeur	Nombre d'administrateurs
Abitibi-Témiscamingue	Rolland Dumais	Véronique Marseille	10
Bas-Saint-Laurent	Nancy Caron	Corine Pelletier	10
Capitale-Nationale et Côte-Nord	Luce Bélanger	Sylvain Leclerc	10
Centre-du-Québec	Philippe Gras	Christian Hart	8
Chaudière-Appalaches	Jean Lambert	Martin Larivière	10
Estrie	Réal Marcoux	Sylvie Tardif	9
Gaspésie–Les Îles	Sylvain Arbour	Sara Mc Innes	9
Laurentides	Richard Maheu	Louissette Rougeau	9
Mauricie	René Perreault	Stéphane Bastien	9
Montérégie-Est	Claude Lapointe	Karl Hébert	11
Montérégie-Ouest	Serge Beaulieu	Pierre Desrosiers	9
Montréal-Laval-Lanaudière	Suzanne Duquette	Manon Lacharité	9
Outaouais	Gaston Palerme	Vincent Philibert	7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Nicolas Lavoie	Marie Mazerolle	10

<sup>1</sup> Au 31 mars 2018.

# Le Programme services-conseils

L'entente fédérale/provinciale Cultivons l'avenir 2<sup>1</sup> a donné l'occasion au MAPAQ d'amener une nouveauté en matière d'aide financière pour les services-conseils aux entreprises agricoles.

Depuis 2013, le Programme services-conseils (PSC), regroupe l'ensemble des services en gestion, agroenvironnement, technique ainsi qu'en relève et établissement. L'objectif du PSC demeure la pérennité et l'accroissement de la performance des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. Il aspire à ce qu'un plus grand nombre d'entreprises reçoivent, par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils, un large éventail de services-conseils destinés à appuyer leurs gestionnaires dans la conduite de leurs affaires.

L'aide financière offerte permet aux entreprises de profiter, sur une base individuelle, de services-conseils dans les domaines de la gestion, de l'agroenvironnement et en technique de production. Elle est également offerte à des groupes d'entreprises qui poursuivent des buts collectifs, plus particulièrement des objectifs de transfert et de partage de connaissances. Le PSC est en vigueur jusqu'au 31 mars 2018. La clientèle agricole et agroalimentaire peut interpeller le programme dans tous les domaines d'intervention. Il existe toutefois des montants maximaux d'aide financière auxquels une entreprise peut avoir accès par domaine et pour l'ensemble du programme. Le [tableau 2](#) présente les montants maximaux par domaine d'intervention.

**Tableau 2 : Aide financière maximale du PSC**

Domaine d'intervention	Aide financière maximale par entreprise pour la durée du programme	Enveloppe budgétaire maximale par entreprise pour la durée du programme	
Agroenvironnement	12 500 \$	20 000 \$	Majorée de 10 000 \$
Gestion	15 000 \$		
Technique	10 000 \$		
Interventions concertées	-		
Bonification des services-conseils	-		
Multidisciplinaire	2 500 \$		

L'enveloppe budgétaire maximale de 20 000 \$ par entreprise agricole peut être bonifiée si les services-conseils sont offerts selon une approche multidisciplinaire, et ce jusqu'à un maximum de 30 000 \$. **Au 31 mars 2018, 5,5 % des entreprises agricoles qui ont**

<sup>1</sup> L'accord bilatéral Canada-Québec Cultivons l'avenir 2 est en vigueur depuis août 2013 et prendra échéance en mars 2018. Il comporte divers programmes totalisant 293 M\$, dont près du tiers des fonds alloués sont dédiés à l'accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires et à l'appui à l'offre de services-conseils.

**bénéficié des aides financières du PSC ont majoré leur enveloppe budgétaire maximale pour la durée du programme.**

Les prochains paragraphes précisent les différentes interventions et domaines du programme. Vous trouverez en [annexe 1](#) le cheminement type de la démarche d'une demande d'aide financière d'une entreprise agricole auprès des réseaux Agriconseils.

## **Interventions en accueil et référencement**

Le PSC encourage une approche intégrant les activités d'accueil et de référencement des entreprises agricoles et agroalimentaires. Cette intervention sans frais, préalable aux services-conseils, est prise en charge par les réseaux Agriconseils. Par l'entremise de ces activités, les réseaux déterminent les besoins des entreprises et les guident vers les dispensateurs de services-conseils appropriés.

## **Interventions individuelles**

Les interventions individuelles contribuent à répondre aux besoins particuliers des entreprises agricoles, à favoriser l'autonomie des gestionnaires et à promouvoir l'approche multidisciplinaire en matière de services-conseils. Elles comprennent un diagnostic, des recommandations ciblées dans un plan d'action ainsi qu'un accompagnement et suivi auprès de l'entreprise. Ces interventions individuelles s'inscrivent dans un projet d'entreprise comportant un objectif délimité dans le temps par un début et une fin. Par le truchement du PSC, les entreprises agricoles et agroalimentaires peuvent bénéficier de services-conseils admissibles dans différents domaines d'intervention :

### **● Agroenvironnement**

Les services-conseils en agroenvironnement visent à accroître, à la ferme, l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Ils ont pour finalité de soutenir la mise en œuvre d'actions agroenvironnementales prévues au plan d'action, découlant du plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). De manière plus spécifique, les services-conseils admissibles sont : le PAA, l'accompagnement et le suivi ainsi que l'évaluation détaillée et ciblée (EDC).

### **● Gestion**

Les services-conseils en gestion visent à améliorer les performances technico-économiques et financières des entreprises agricoles. Les activités admissibles en gestion comprennent les diagnostics, les plans d'exploitation, les plans d'affaires, les plans de transfert ou démarrage, la collaboration interprofessionnelle ainsi que l'accompagnement et le suivi. Sont aussi admissibles, des activités en gestion des ressources humaines impliquant les gestionnaires dans une démarche d'amélioration de l'organisation, selon l'orientation de l'entreprise.

## ● Technique

Les services-conseils techniques comprennent une ou plusieurs interventions effectuées dans une démarche de diagnostic, de recommandations, d'accompagnement et de suivi

de l'entreprise pour la mise en œuvre des recommandations. Ce type de services-conseils regroupe trois secteurs d'intervention : la régie d'élevage, la régie des cultures ainsi que la transformation et l'agrotourisme.

## Autres interventions individuelles

### ● Bonification du réseau

La bonification du réseau représente l'aide financière en supplément aux aides de base offertes par le PSC, pour les domaines technique et de la gestion. Cette bonification permet aux réseaux Agriconseils de répondre aux besoins particuliers de leur région.

### ● Collaboration interprofessionnelle

Le PSC encourage l'approche multidisciplinaire ou la collaboration interprofessionnelle auprès des entreprises agricoles pour certains services-conseils, notamment pour les plans de transfert. Cette collaboration interprofessionnelle, impliquant au moins deux conseillers de champs d'expertise différents, vise à concilier les perspectives des conseillers afin de guider l'entreprise dans sa prise de décision. La présence du gestionnaire agricole est d'ailleurs obligatoire pour se qualifier à titre de collaboration interprofessionnelle au sens du programme.

### ● Éloignement

Le PSC alloue une aide financière complémentaire pour pallier à l'éloignement. Cela permet aux entreprises agricoles des régions plus éloignées d'obtenir des services-conseils de pointe offerts par des dispensateurs hors de leur région. Bien que cette aide soit soumise à des conditions particulières selon les régions, elle évite que l'entreprise agricole soit pénalisée par des frais de transport importants.

## Interventions concertées

Les interventions concertées sont des initiatives gouvernementales particulières en services-conseils soutenues par d'autres mesures d'aide financière. Pour l'année financière 2017-2018, le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP), les services-conseils Bovi-Expert, la Stratégie de croissance du secteur biologique, l'Intervention de soutien à l'adaptation des entreprises d'élevage de veaux de lait destinés à l'abattage, ainsi que les nouvelles pratiques de gestion et l'autogestion des risques sont considérées à titre d'interventions concertées :

### ● Réseau d'avertissements phytosanitaires

Le RAP vise à assurer le transfert d'informations concernant le dépistage et l'évolution des ennemis des cultures reconnus pour leur potentiel à engendrer des pertes

économiques au sein des principales productions végétales du Québec. Les informations transmises alimentent les différents réseaux (RAP) mis de l'avant par le MAPAQ et contribuent à l'analyse de la production d'avertissements phytosanitaires sur les ennemis des cultures et sur les meilleures stratégies de lutte intégrée à utiliser. Dans le but d'encourager le partage de l'information, une aide financière peut être accordée pour le transfert des données de dépistage en production horticole et de petits fruits.

### ● **Services-conseils Bovi-Expert**

Dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, le MAPAQ a mis en œuvre, en octobre 2011, un projet-pilote de services-conseils pour les entreprises qui œuvrent production de bovins de boucherie. Ce projet a permis de constituer un réseau de conseillers en production bovine regroupés sous le nom de Bovi-Expert. Depuis 2015-2016, ces conseillers se sont vus confier le mandat d'offrir des services-conseils en régie d'élevage ainsi que le transfert de données au Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) du MAPAQ.

### ● **Stratégie de croissance du secteur biologique**

Depuis l'an dernier, une nouvelle initiative s'est ajoutée aux interventions concertées, elle touche le secteur de l'agriculture biologique. Celle-ci a pour objectif d'augmenter l'offre de produits agricoles biologiques au Québec. En fait, elle vise à stimuler le développement de la production biologique et la conversion des entreprises agricoles à la production biologique. Cette stratégie s'est concrétisée, au niveau des services-conseils par une intervention concertée bonifiant l'aide financière du PSC de 35 %.

### ● **Intervention de soutien à l'adaptation des entreprises d'élevage de veaux de lait destinés à l'abattage**

En janvier 2016, le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) abandonnait la couverture de la production de veaux de lait destinés à l'abattage. Afin d'aider les producteurs à assurer une transition adaptée à leur situation, le MAPAQ soutient les entreprises dans leurs démarches d'amélioration de la productivité et de la compétitivité de leur exploitation. L'intervention proposée vise une bonification de l'aide financière des services-conseils offerts aux entreprises d'élevage qui en feront la demande. Ainsi, les producteurs en collaboration avec des conseillers agricoles pourront réaliser un diagnostic permettant d'identifier les facteurs technico-économiques déterminants qui mèneront à l'élaboration d'un plan d'action pour leur entreprise.

### ● **Nouvelles pratiques de gestion**

En octobre 2016, une réorganisation de certaines interventions a été faite pour mieux répondre aux besoins des entreprises agricoles. Cette réorganisation interpelle les services-conseils pour l'organisation des données et les interventions en gestion des ressources humaines.

## ● **Autogestion des risques**

Ce service-conseil, qui fait l'objet d'un projet-pilote, permet aux producteurs agricoles qui ont reçu au préalable une formation sur les principes et les mécanismes de fonctionnement des marchés (bourse des commodities agricoles), d'expérimenter le nouveau service-conseil en gestion des risques.

## **Interventions collectives**

L'objectif poursuivi par ces activités collectives est de favoriser, par exemple, le transfert, le partage des connaissances, le réseautage ou la comparaison entre entreprises. Ces activités sont en lien avec les services-conseils ou contribuent à leur promotion, directement ou indirectement. Les activités collectives sont regroupées en deux catégories : des journées d'information et des analyses de groupe.



# Le PSC en chiffres

---

## Accueil et référence

Depuis leur mise en place en 2006, un des mandats des réseaux Agriconseils est l'accompagnement des entreprises agricoles dans l'évaluation de leurs besoins en matière de services-conseils. Cette intervention, effectuée sans frais, vise à proposer des conseillers aptes à répondre à ces besoins.

Le tableau qui suit présente la répartition des 7 844 interventions d'accueil et de référencement effectuées selon les modalités du Programme services-conseils (PSC), de 2013 à 2018.

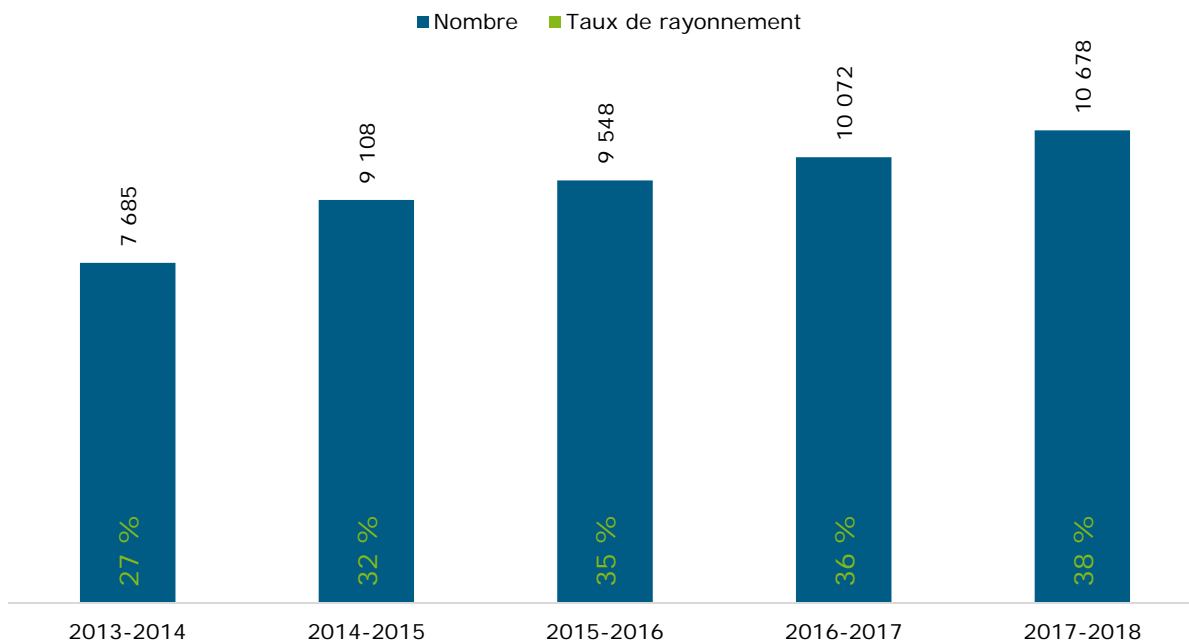
**Tableau 3 : Répartition des accueils et référencements de 2013 à 2018**

Année financière	Nombre
2013-2014	989
2014-2015	1 225
2015-2016	1 614
2016-2017	1 842
2017-2018	2 174

## Entreprises agricoles participantes

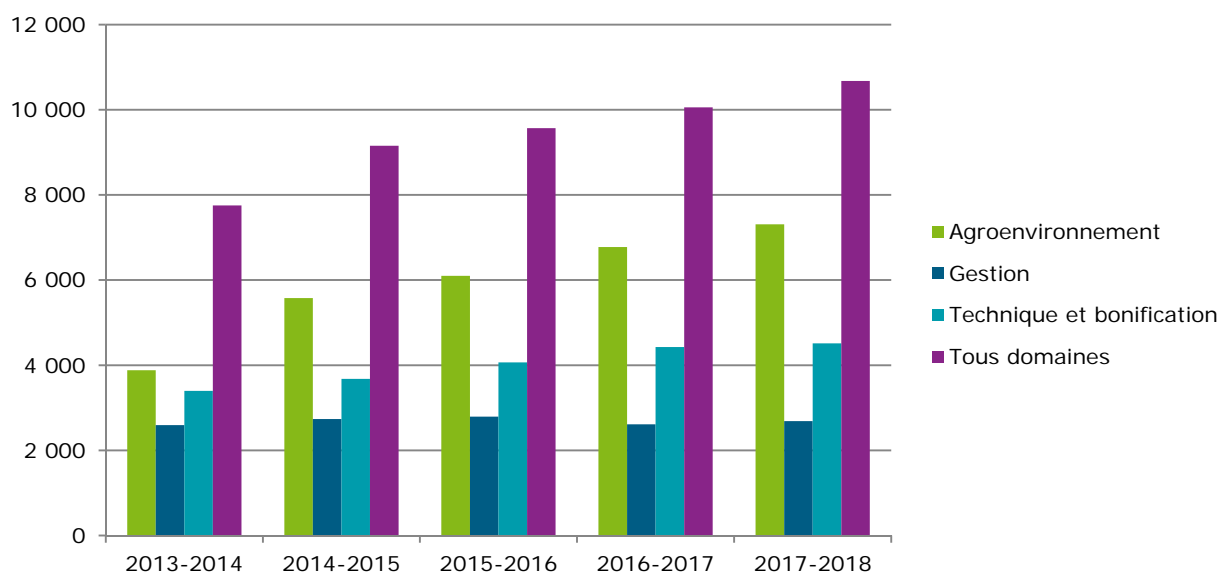
Comme l'indique le graphique suivant, depuis cinq ans, on constate une augmentation constante du nombre d'entreprises agricoles qui participent au PSC. Au total, 16 218 entreprises ont bénéficié d'un financement par le biais d'un réseau Agriconseils pour la période 2013-2018. C'est donc 54 % des entreprises agricoles québécoises qui ont utilisé un service-conseil par le biais de ce programme.

### Entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC de 2013 à 2018



Le graphique suivant présente les entreprises ayant bénéficié du PSC pour les trois principaux domaines pour lesquels de l'aide financière était disponible, de 2013 à 2018. À noter que les bonifications offertes par les réseaux Agriconseils ont été jumelées au domaine technique.

### Entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC de 2013 à 2018, par domaine d'intervention



## Aides financières remises

Depuis 2013, le PSC, regroupe l'ensemble des services suivant : gestion, agroenvironnement et technique. L'objectif du PSC demeure la pérennité et l'accroissement de la performance des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. Il aspire à ce qu'un plus grand nombre d'entreprises agricoles reçoivent, par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils, un large éventail de services-conseils destinés à appuyer leurs gestionnaires dans la conduite de leurs affaires.

## Services-conseils individuels

L'aide financière offerte par l'entremise du PSC permet aux entreprises agricoles et agroalimentaires de profiter, sur une base individuelle, de services-conseils dans les différents domaines mentionnés précédemment. Les informations qui suivent permettront de préciser un peu plus le type de service par domaine d'intervention.

Pour la dernière année, 22,7 M\$ ont été remis en aide financière pour les principaux domaines du PSC. Le tableau suivant permet de constater l'évolution des aides financières remises pour ces principaux domaines, pour la période 2013 à 2018.

**Tableau 4 : Aides financières versées par le PSC de 2013 à 2018, par domaine d'intervention**

Programme services-conseils	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total
Agroenvironnement	4,3 M\$	4,7 M\$	5,3 M\$	6,4 M\$	<b>7,4 M\$</b>	28,1 M\$
Gestion	4,8 M\$	5 M\$	4,5 M\$	4,6 M\$	<b>5 M\$</b>	23,9 M\$
Technique	3 M\$	3,6 M\$	3,9 M\$	4,1 M\$	<b>4,3 M\$</b>	18,9 M\$
Interventions concertées	1,2 M\$	1,2 M\$	1,3 M\$	1,4 M\$	<b>2,6 M\$</b>	7,7 M\$
Total	13,4 M\$	14,5 M\$	15 M\$	16,5 M\$	<b>19,3 M\$</b>	78,7 M\$
Programme Prime-Vert (agroenvironnement CCAE)	5,9 M\$	5,5 M\$	4,7 M\$	4,1 M\$	<b>3,4 M\$</b>	23,6 M\$
Total	19,3 M\$	20 M\$	19,7 M\$	20,6 M\$	<b>22,7 M\$</b>	102,3 M\$

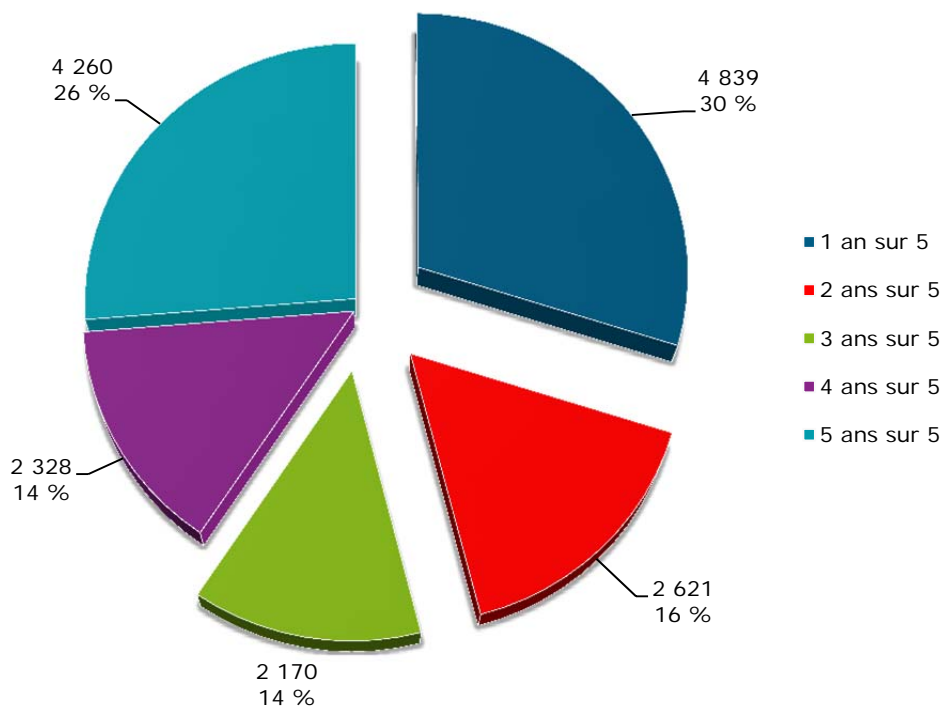
Compte tenu que le PSC est quinquennal, il apparaît important de préciser l'ensemble des aides financières remises pour les principaux domaines. Le tableau qui suit vous présente cette information.

**Tableau 5 : Aides financières versées de 2013 à 2018, par domaine d'intervention détaillé**

<b>Programme services-conseils</b>	
Agroenvironnement	28,18 M\$
Gestion	23,46 M\$
Technique (et bonification des réseaux)	15,21 M\$
Collaboration interprofessionnelle	0,52 M\$
Activités collectives	2,27 M\$
Éloignement	1,46 M\$
<b>Interventions concertées</b>	
Réseau d'avertissements phytosanitaires	2,26 M\$
Bovi-Expert (et PAPEB)	1,79 M\$
Néonicotinoïde - mesure spéciale	0,57 M\$
Bonification au secteur biologique	2,01 M\$
Bonification au secteur veaux de lait	0,04 M\$
Nouvelles pratiques de gestion	0,31 M\$
Autogestion des risques	0,06 M\$
Efficacité énergétique	0,10 M\$
Bonification efficacité énergétique et bien-être animal	0,19 M\$
Réduction des risques des pesticides	0,42 M\$
Total	78,83 M\$
<b>Prime-Vert (agroenvironnement - CCAE)</b>	
Aide à la transition	14,90 M\$
Prime au développement des affaires	8,76 M\$
Total	23,66 M\$
<b>Grand total</b>	<b>102,30 M\$</b>

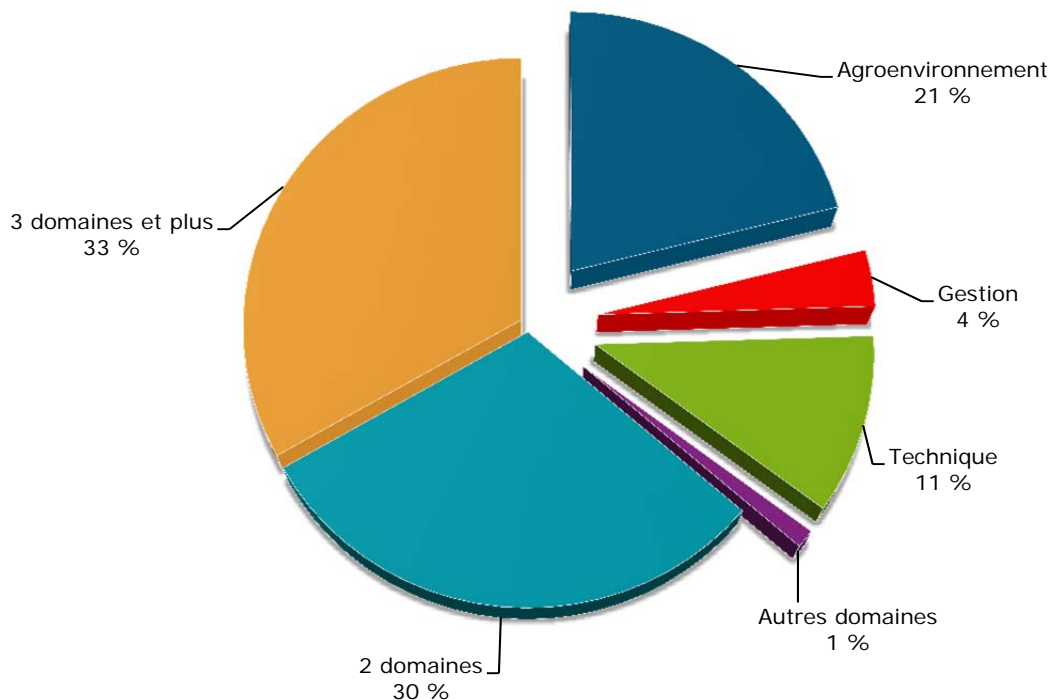
Le graphique ci-dessous présente le nombre d'entreprises qui ont bénéficié d'aide financière dans le cadre du PSC en fonction du nombre d'années. Il démontre que 2 328 entreprises ont bénéficié du programme 4 années sur 5, tandis que 4 260 entreprises ont obtenu de l'aide financière durant cinq ans. Il s'agit de 40 % de la clientèle du programme.

**Entreprises agricoles ayant bénéficié d'une aide financière du PSC de 2013 à 2018, selon le nombre d'années**



Il a été mentionné que dans le cadre du PSC, les entreprises agricoles pouvaient obtenir de l'aide financière pour 3 grands domaines de services-conseils soit l'agroenvironnement, la gestion et la technique de production. Les interventions concertées permettaient aussi de recevoir de l'aide financière. Elles ont été regroupées sous « autres domaines ». Les données compilées de 2013 à 2018 permettent de constater que plus de 60 % des entreprises ont utilisés plus d'un domaine de services-conseils.

**Entreprises agricoles en fonction des domaines interpellés du PSC de 2013 à 2018**



## Activités collectives

À l'instar des activités de services-conseils individuels, les aides financières pour les activités collectives sont versées directement aux promoteurs de ces activités, à condition que des entreprises agricoles en bénéficient.

L'activité collective est une activité structurée proposée à un groupe d'entreprises agricoles dont l'objectif est de favoriser le transfert et le partage des connaissances, le réseautage et la comparaison des entreprises entre elles. Ces activités doivent avoir un lien avec les services-conseils individuels offerts au PSC ou contribuent à leur promotion. Les conférences, les colloques, les journées d'information ou de démonstration à la ferme sont admissibles ainsi que les analyses de groupe technico-économiques.

Le prochain tableau présente les aides financières pour cet élément du PSC. Pour permettre une meilleure analyse, le nombre d'activités est également indiqué. Une distinction a été faite pour les journées d'information et les analyses de groupe. Il est ainsi possible de constater une tendance à la hausse du nombre de journées d'information. Concernant les montants d'aides remis, outre la dernière année qui enregistre une augmentation plus importante, ils sont similaires pour les quatre premières années. Dans le cas des analyses de groupe, une modulation sur les cinq années du programme explique la variation des aides remises pour ce type d'activité.

**Tableau 6 : Nombre d'entreprises et aides financières versées de 2013 à 2018, selon le type d'activité collective**

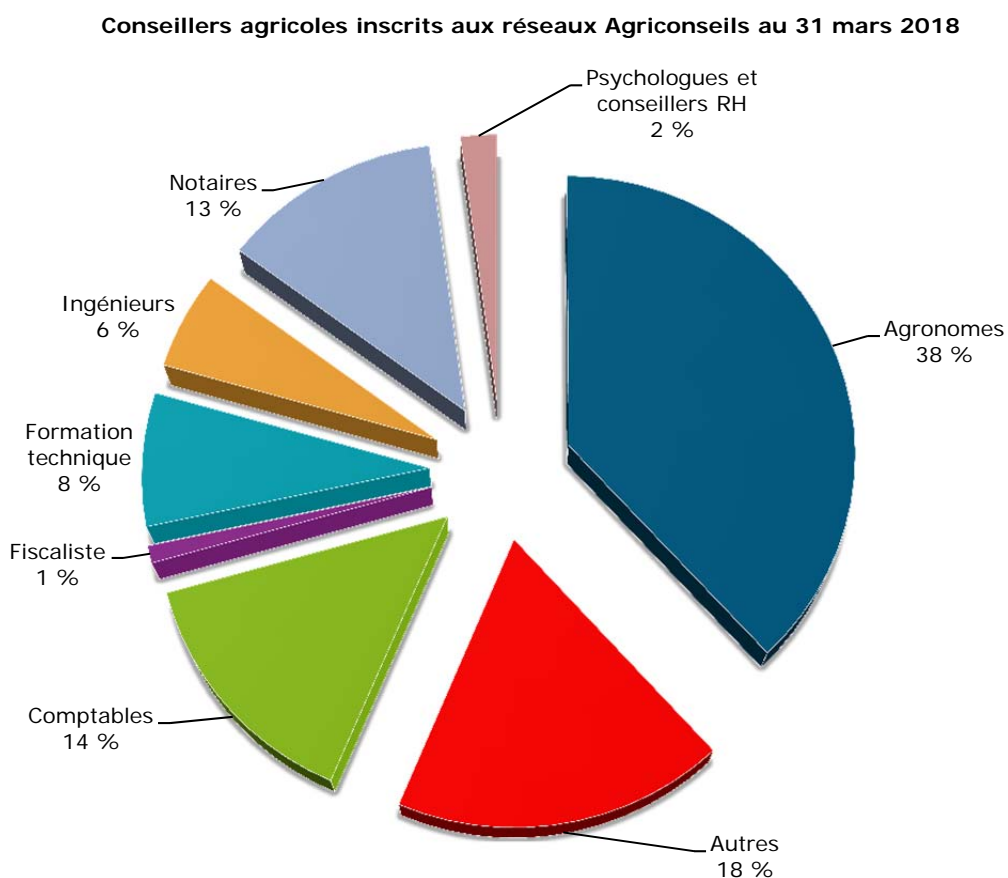
	2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Aide financière	N <sup>bre</sup>	Aide financière	N <sup>bre</sup>	Aide financière	N <sup>bre</sup>	Aide financière	N <sup>bre</sup>	Aide financière	N <sup>bre</sup>
Journée d'information	339 846 \$	253	331 544 \$	268	333 994 \$	272	332 478 \$	298	393 685 \$	317
Analyse de groupe	125 442 \$	25	133 653 \$	51	119 133 \$	57	92 879 \$	62	63 499 \$	35
Total	465 288 \$	278	465 197 \$	319	453 127 \$	329	425 358 \$	360	457 184 \$	352



# Les conseillers agricoles

Depuis 2013, le PSC offre un soutien en services-conseils auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. Ce programme englobe tous les domaines d'activités en services-conseils. Tant en agroenvironnement, en gestion et en technique de production, les services-conseils sont disponibles pour toutes les entreprises agricoles et ce, partout en province.

Le nombre de conseillers admissibles à offrir des services-conseils subventionnés est légèrement à la hausse depuis 5 ans. On remarque tout particulièrement une augmentation pour les conseillers de formation technique ainsi que les ingénieurs, au détriment des agronomes. En mars 2018, 1 801 dispensateurs de services-conseils agricoles étaient inscrits aux réseaux Agriconseils.



# Les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations

---

Le nombre de producteurs agricoles qui adhèrent au PSC est toujours en croissance. Il est important de les soutenir dans leur besoin de consulter des ressources professionnelles externes pour la poursuite de leurs activités. Comme ils oeuvrent dans un secteur économique en constante évolution, une adaptation aux besoins du marché pour assurer la pérennité de leur entreprise est essentielle.

La CSC appuie les réseaux Agriconseils en coordonnant plusieurs activités qui contribuent à renforcer la qualité et la diversité de l'offre de services-conseils en réponse aux besoins des entreprises. De plus, un comité de coordination, composé de représentants du MAPAQ et de la CSC et dont le rôle principal est d'interpréter et de soutenir la mise en œuvre des règles administratives du PSC, demeure constamment à l'affut des besoins, préoccupations et enjeux en émergence concernant les services-conseils agricoles.

L'an dernier, plusieurs actions en lien avec la mission de la CSC ont été priorisées :

- > Implication dans 14 projets distincts visant à appuyer, par des approches variées, les efforts des dispensateurs;
- > Offre d'un programme de formations ayant attiré plus de 480 participants;
- > Poursuite et bonification du service de mentorat en gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC);
- > Adaptation de la formation « approche-client » pour les conseillers en gestion, commercialisation, développement des affaires et pour les comptables;
- > Élargissement des activités de transfert de connaissances sur la culture des plantes fourragères;
- > Valorisation de l'approche inter-disciplinaire par l'offre d'une conférence-atelier sur le sujet;
- > Soutien des dispensateurs concernant la gestion administrative des programmes et accompagnement des réseaux Agriconseils.

# Les services-conseils en agroenvironnement

---

Les services-conseils en agroenvironnement occupent une place importante dans l'offre de services-conseils en agriculture au Québec. Ils permettent aux entreprises agricoles de s'adapter aux exigences environnementales de la société québécoise et d'être proactives dans l'adoption de bonnes pratiques.

Cette section présente les principales réalisations des dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement pour la dernière année du PSC, soit 2017-2018. Elle trace aussi un portrait de la situation des entreprises agricoles qui ont été desservies par ces dispensateurs.

Les données présentées dans cette section proviennent principalement des plans d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), des documents liés à la reddition de comptes (listes de NIM) ainsi que des informations anonymes fournies par le MAPAQ.

Avec l'arrivée du PSC, la formule de financement pour la livraison de services-conseils en agroenvironnement, le contenu du PAA et le rôle de la CSC ont été modifiés. Ces changements limitent la comparaison des résultats avec les données cumulées depuis 2004. Par exemple, avant 2013, les réponses au questionnaire du PAA étaient mises à jour annuellement alors que depuis, le PAA est réalisé une seule fois pour la durée du PSC.

Le travail effectué par les dispensateurs de services-conseils et les entreprises agricoles démontrent l'effort déployé pour assurer le développement durable des entreprises agricoles du Québec. Cette section met en premier plan les faits saillants des résultats. Le détail des réponses aux questions du PAA est regroupé en annexes. Il ne doit pas être considéré comme une revue exhaustive du contenu des PAA, mais plutôt comme un aperçu des tendances quant à l'adoption de pratiques agroenvironnementales.



# La démarche du Plan d'accompagnement agroenvironnemental

---

Les dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement offrent une variété de services dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement.

Ils sont insérés dans une démarche composée de trois grandes étapes, soit : le diagnostic agroenvironnemental, la planification des actions ainsi que l'accompagnement et le suivi.

Concrètement, les services peuvent entre autres, prendre la forme de diagnostics (ex. : PAA, évaluation de l'état des sols), de recommandations (ex. : phytoprotection, fertilisation, gestion des déjections animales) ou d'accompagnement des entreprises agricoles dans l'adoption ou le suivi de bonnes pratiques agroenvironnementales.

Développé en 2004 dans le cadre de l'*Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme*, le PAA est un outil de travail facilitant l'établissement d'un diagnostic agroenvironnemental et la planification des actions. Il permet aussi de consigner les résultats de l'accompagnement et du suivi. Le formulaire du PAA est disponible sur le site Web des réseaux Agriconseils :

<http://www.agriconseils.qc.ca/je-suis-conseiller/guides-et-formulaires/>

## Diagnostic agroenvironnemental

Le diagnostic consiste à dresser le portrait agroenvironnemental de l'entreprise. Réalisé à l'aide d'un questionnaire, il est composé de six sections : le bilan de phosphore, la gestion des matières fertilisantes, la santé et la conservation des sols, la gestion de l'eau, la phytoprotection et la protection de la faune, de la flore et des habitats. Il permet de relever les éléments à améliorer dans l'entreprise.

## Planification des actions

Cette étape, élaborée en collaboration avec le producteur agricole, consiste à analyser les éléments à améliorer dans l'entreprise, à proposer des solutions et à établir un plan d'action. Ce plan identifie les actions pertinentes à entreprendre par l'entreprise agricole, leur ordre de priorisation, le temps estimé d'accompagnement pour la saison en cours, la situation initiale à la ferme, les objectifs de réalisation ainsi que l'échéancier de chaque action.

## Accompagnement et suivi

Les dispensateurs de services-conseils accompagnent les entreprises agricoles pour mettre en œuvre des actions planifiées. Une liste des actions agroenvironnementales admissibles à de l'aide financière du MAPAQ est disponible dans le manuel du conseil en agroenvironnement. À la fin de l'année financière, le dispensateur de services-conseils doit inscrire le niveau de réalisation des actions planifiées dans le plan d'action du PAA.

Pour la reddition de comptes de fin d'année, le contenu électronique des PAA est transmis aux réseaux Agriconseils. La CSC récupère l'ensemble de ces informations pour produire ce rapport.

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013 dans le cadre de l'accord bilatéral Canada-Québec Cultivons l'avenir 2, le PSC s'est terminé le 31 mars 2018. Il offrait de l'aide financière aux entreprises agricoles qui désiraient des services pour chaque étape de leur démarche agroenvironnementale. Le programme visait à accroître l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles et agroalimentaires afin d'assurer leur compétitivité, leur pérennité et réduire leurs risques financiers tout en favorisant leur autonomie. Les entreprises admissibles au PSC pouvaient bénéficier d'une aide financière pour l'utilisation des services-conseils par l'entremise des réseaux Agriconseils.

Cent cinq dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement ont livré des services dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement, pour l'année 2017-2018. Présents sur tout le territoire québécois, il s'agit de 71 clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) et de 34 dispensateurs autres. Le nombre de dispensateurs a légèrement baissé par rapport à l'an dernier dû à une petite diminution du nombre de dispensateurs hors CCAÉ. Rappelons que les CCAÉ sont des regroupements volontaires d'entreprises agricoles qui souhaitent mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement sur leur ferme.

# Le portrait des entreprises agricoles

---

Le portrait des entreprises agricoles présente les types de production, les superficies, les unités animales (u.a.) ainsi que le nombre d'entreprises agricoles qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement pour l'année 2017-2018.

Pour cette cinquième année du PSC, 7 308 entreprises agricoles ont bénéficié d'aide financière du domaine agroenvironnement, soit 26 % du total des entreprises du Québec, comparativement à 6 776 (24 % du total des entreprises du Québec) pour l'année 2016-2017. C'est dans la région agricole de la Chaudière-Appalaches que l'on retrouve le plus grand nombre d'entreprises qui ont bénéficié du programme, soit 1 584. Par ailleurs, deux régions arrivent côte à côte pour la plus grande proportion d'entreprises agricoles ayant bénéficié du programme. Il s'agit du Saguenay – Lac Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent avec chacune 35 % des entreprises de la région.

**Tableau 7 : Répartition des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement, par région**

Région agricole	2017-2018			2016-2017		
	Nombre total d'entreprises <sup>1</sup>	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	Pourcentage <sup>2</sup>	Nombre total d'entreprises <sup>3</sup>	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	Pourcentage <sup>2</sup>
Abitibi-Témiscamingue	589	185	31 %	581	171	29 %
Bas-Saint-Laurent	1 907	661	35 %	2 017	651	32 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	1 084	232	21 %	1 079	213	20 %
Centre-du-Québec	3 222	628	19 %	3 226	590	18 %
Chaudière-Appalaches	5 387	1 584	29 %	5 348	1 515	28 %
Estrie	2 610	532	20 %	2 555	455	18 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	245	61	25 %	245	61	25 %
Laurentides	1 247	316	25 %	1 257	258	21 %
Mauricie	970	240	25 %	962	214	22 %
Montérégie-Est	4 202	1 259	30 %	4 201	1 217	29 %
Montérégie-Ouest	2 618	732	28 %	2 692	564	21 %
Montréal-Laval-Lanaudière	1 649	298	18 %	1 663	294	18 %
Outaouais	939	164	17 %	941	170	18 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 201	416	35 %	1 205	403	33 %
<b>Total</b>	<b>27 870</b>	<b>7 308</b>	<b>26 %</b>	<b>27 972</b>	<b>6 776</b>	<b>24 %</b>

1. Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, mars 2018. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2. Pourcentage du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport à l'ensemble des entreprises agricoles de la région.

3. Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, avril 2017. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

C'est en production laitière que l'on retrouve le plus grand nombre d'entreprises qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement avec 2 428 entreprises. Le secteur des grandes cultures suit avec 1 577 entreprises et la production bovine avec 721. Par rapport à leur secteur de production, les entreprises laitières représentent la plus grande proportion avec 40 % des entreprises laitières du Québec, suivies des entreprises porcines avec 29 %, des entreprises fruitières avec 27 % et des entreprises de grandes cultures avec 26 %.

En 2016-2017, le secteur laitier représentait aussi le plus grand nombre d'entreprises ayant bénéficié du programme en nombre absolu (2 542 entreprises) et en proportion (42 %) par rapport à son secteur de production.

**Tableau 8: Répartition des entreprises agricoles par type de production**

Type de production	2017-2018			2016-2017		
	Nombre d'entreprises au Québec <sup>1</sup>	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement <sup>1</sup>	Pourcentage <sup>2</sup>	Nombre d'entreprises au Québec <sup>3</sup>	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement <sup>3</sup>	Nombre d'entreprises au Québec <sup>1</sup>
<b>Production animale</b>						
Avicole	735	134	18 %	907	185	20 %
Bovine	3 505	721	21 %	3 318	718	22 %
Laitière	5 850	2 428	42 %	6 027	2 542	42 %
Ovine	555	121	22 %	593	109	18 %
Porcine	1 566	487	31 %	1 543	486	31 %
<b>Production végétale</b>						
Fourragère	1 346	168	12 %	1 292	144	11 %
Fruitière	1 555	522	34 %	1 576	532	34 %
Grandes cultures	4 829	1 577	33 %	4 736	1 385	29 %
Horticole	511	74	14 %	658	69	10 %
Maraîchère	1 309	328	25 %	1 297	307	24 %
Serricole	493	36	7 %	423	19	4 %
<b>Autres productions agricoles<sup>4</sup></b>	<b>5 616</b>	<b>175</b>	<b>3 %</b>	<b>5 602</b>	<b>194</b>	<b>3 %</b>
<b>Total</b>	<b>27 870</b>	<b>6 771<sup>5</sup></b>	<b>24 %</b>	<b>27 972</b>	<b>6 690<sup>5</sup></b>	<b>24 %</b>

1. Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, mars 2018. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.
2. Pourcentage du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport au type de production de l'ensemble du Québec.
3. Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, avril 2017. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.
4. Les autres productions comprennent les « autres productions animales », l'acériculture et en moindre mesure les autres sources de revenu.
5. Le nombre d'entreprises diffère du tableau précédent puisque les entreprises radiées en cours d'année sont exclues.

Les entreprises agricoles qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement en 2017-2018 regroupent 46 % (971 258 ha) des superficies cultivées au Québec alors qu'elles regroupaient 43 % (906 620 ha) des surfaces en 2016-2017. Les prairies (315 565 ha) couvrent les plus grandes superficies des entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement suivi du maïs-grain (195 123 ha) et du soya (152 199 ha). Par rapport à leur production, les céréales et protéagineux représentent la plus grande proportion avec 55 % de leur production au Québec.

**Tableau 9: Répartition des superficies des entreprises selon les types de culture**

Type de culture	2017-2018			2016-2017		
	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec <sup>1</sup>	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement <sup>1</sup>	Pourcentage <sup>2</sup>	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec <sup>3</sup>	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement <sup>3</sup>	Pourcentage <sup>2</sup>
Céréales et protéagineux	262 330	143 810	55 %	272 293	136 989	50 %
Fruits et légumes	132 466	53 033	40 %	113 803	56 601	50 %
Mais ensilage	57 996	28 023	48 %	57 310	24 087	42 %
Mais-grain	427 244	195 123	46 %	432 329	178 332	41 %
Pâturages	188 530	70 947	38 %	191 230	69 390	36 %
Prairies	705 772	315 565	45 %	715 493	299 487	42 %
Soya	323 756	152 199	47 %	310 025	131 331	42 %
Autres cultures	31 611	12 558	40 %	30 770	10 403	34 %
<b>Total</b>	<b>2 129 706</b>	<b>971 258</b>	<b>46 %</b>	<b>2 123 253</b>	<b>906 620</b>	<b>43 %</b>

1 Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, mars 2018. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 Pourcentage des superficies des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport aux superficies des types de culture pour l'ensemble du Québec.

3 Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, avril 2017. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

# Les interventions du PSC – domaine agroenvironnement

---

Cette section présente la répartition des entreprises agricoles qui ont bénéficié du programme selon les secteurs d'intervention, les types d'aide financière, les thématiques, le nombre d'actions et le nombre d'heures.

Pour alléger le texte et les tableaux, les libellés des évaluations détaillées et ciblées ont été abrégés par les termes « Évaluation - État des sols », « Évaluation - Pesticides » et « Évaluation - Biodiversité ». Dans la plupart des cas, les résultats sont présentés pour les entreprises agricoles qui ont bénéficié du programme en 2017-2018 et toutes celles qui en ont bénéficié depuis avril 2013.

Mille cent trente-sept entreprises agricoles ont obtenu du financement pour la réalisation de leur PAA en cette cinquième et dernière année du PSC – domaine agroenvironnement, comparativement à 1 243 en 2016-2017, 1 476 en 2015-2016, 2 407 en 2014-2015 et à 3 883 en 2013-2014. Depuis 2013, 10 146 PAA ont donc été subventionnés.

La réalisation du PAA est la première étape pour avoir accès à des services d'accompagnement et de suivi. Depuis 2014-2015, il est possible de réaliser une mise à jour du plan d'action du PAA et 3 556 entreprises agricoles se sont prévaluées de ce service en 2017-2018.

Pour l'année 2017-2018, 6 932 entreprises agricoles, soit 95 % des 7 308 entreprises qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement, ont reçu des services-conseils subventionnés pour de l'accompagnement et du suivi ou pour la réalisation d'évaluations détaillées et ciblées. Depuis 2013, 8 751 entreprises ont reçu de l'accompagnement et du suivi sur un total de 10 146 entreprises qui ont bénéficié du programme, ce qui représente 86 % des bénéficiaires. Les entreprises qui n'ont pas reçu d'accompagnement et suivi subventionné peuvent avoir planifié et réalisé des actions non subventionnées ou encore des actions du programme Prime-Vert.

En 2017-2018, les entreprises ont reçu 81 431 heures de services-conseils subventionnés, soit une moyenne de 11,7 heures par entreprise. Depuis avril 2013, elles ont reçu 283 114 heures de services-conseils subventionnés, soit une moyenne de 32,4 heures par entreprise pour cinq années.

L'accompagnement et suivi a été réalisé principalement dans les thématiques « Santé et conservation des sols », « Gestion des matières fertilisantes » et « Phytoprotection ». En effet, en 2017-2018, 4 974 entreprises agricoles ont reçu 32 579 heures d'accompagnement

en santé et conservation des sols, soit une moyenne de 6,5 heures par entreprise dans cette thématique. Vingt-quatre mille cinq cent seize heures d'accompagnement ont été réalisées pour 4 774 entreprises pour la gestion des matières fertilisantes pour une moyenne de 5,1 heures par entreprise, tandis que 3 019 entreprises ont reçu 18 565 heures d'accompagnement en phytoprotection, soit 6,1 heures par entreprise.

Finalement, 194 entreprises agricoles ont obtenu de l'aide financière pour la réalisation d'évaluations détaillées et ciblées, lesquelles ont nécessité 3 796 heures de services-conseils, soit une moyenne de 19,6 heures par entreprise. Elles ont principalement opté pour l'évaluation de l'état de leurs sols avec 155 participants.

**Tableau 10 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière et nombre d'heures de services-conseils financés dans le PSC – domaine agroenvironnement, selon les secteurs d'intervention**

Secteur d'intervention	2017-2018			Depuis avril 2013		
	Nombre		Moyenne <sup>1</sup>	Nombre		Moyenne <sup>1</sup>
	entreprises	heures		entreprises	heures	
PAA	1 137	n.d. <sup>2</sup>	-	10 146	n.d. <sup>2</sup>	-
Mise à jour du plan d'action <sup>3</sup>	3 556	n.d. <sup>2</sup>	-	5 331	n.d. <sup>2</sup>	-
Total de l'accompagnement et suivi et des évaluations détaillées et ciblées	6 932	81 431	11,7	8 751	283 114	32,4
Accompagnement et suivi :	6 867	77 635	11,3	8 658	268 150	31,0
> Gestion des matières fertilisantes	4 774	24 516	5,1	6 412	64 619	10,1
> Santé et conservation des sols	4 974	32 579	6,5	7 179	141 674	19,7
> Gestion de l'eau	426	1 202	2,8	1 076	4 608	4,3
> Phytoprotection	3 019	18 565	6,1	4 672	55 106	11,8
> Faune, flore et habitats	146	773	5,3	363	2 143	5,9
Total des évaluations détaillées et ciblées :	194	3 796	19,6	852	14 964	17,6
> Évaluation — État des sols	155	3 185	20,5	671	12 264	18,3
> Évaluation — Pesticides	40	611	15,3	185	2 529	13,7
> Évaluation — Biodiversité	n.d. <sup>4</sup>	n.d. <sup>4</sup>	n.d. <sup>4</sup>	4	171	42,7

1 Nombre moyen d'heures par entreprise.

2 Le nombre d'heures pour compléter le PAA ou la mise à jour du plan d'action n'est pas demandé au dispensateur.

3 La mise à jour du plan d'action ne s'applique pas à la première année du programme.

4 Ce type d'évaluations détaillées et ciblées n'est plus disponible depuis la deuxième année du programme.

Depuis 2014-2015, les heures d'accompagnement sont compilées par action, ce qui permet de constater encore cette année, que parmi les 40 actions d'accompagnement et de suivi proposées aux entreprises agricoles, 10 regroupent plus de 80 % des heures de services utilisées. En 2017-2018, ces 10 actions sont réparties dans les thématiques « Santé et conservation des sols » (7), « Phytoprotection » (2) et « Gestion des matières fertilisantes » (1).

Les 10 actions sont les suivantes :

- > « Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ »;
- > « Améliorer la gestion des prairies »;
- > « Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures »;
- > « Corriger et prévenir la compaction des sols »;
- > « Faire le travail réduit du sol »;
- > « Faire du semis direct »;
- > « Réaliser une Évaluation de l'état des sols ».
- > « Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise »;
- > « Cultiver des cultures de couverture »;
- > « Faire un plan de rotation amélioré des cultures »;

En 2016-2017, ces 10 mêmes actions regroupaient aussi plus de 80 % des heures de services-conseils. Leur classement en fonction des heures de services-conseils livrés était légèrement différent. En effet, cinq des 10 actions ont changé de position. Le changement le plus important est le déplacement de l'action « Réaliser une Évaluation de l'état des sols » de la dixième à la septième position.

**Tableau 11 : Nombre d'entreprises et nombre d'heures de services-conseils financés dans le PSC – agroenvironnement, par action, pour l'année 2017-2018 et pour l'année 2016-2017**

	Action <sup>1</sup>	2017-2018			2016-2017		
		Nombre		Moyenne <sup>2</sup>	Nombre		Moyenne <sup>2</sup>
		entreprises	heures		entreprises	heures	
Gestion des matières fertilisantes	<b>Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ</b>	<b>4 478</b>	<b>21 544</b>	<b>4,8</b>	4 064	16 314	4,0
	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	625	1 729	2,8	486	1 284	2,6
	Faire réaliser un bilan alimentaire	63	1 075	17,1	46	1 007	21,9
	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	50	154	3,1	55	292	5,3
	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	3	13	4,3	5	5	1,0
Santé et conservation des sols	<b>Améliorer la gestion des prairies</b>	<b>2 750</b>	<b>11 118</b>	<b>4,0</b>	2 766	10 743	3,9
	<b>Corriger et prévenir la compaction des sols</b>	<b>1 237</b>	<b>4 770</b>	<b>3,9</b>	1 345	4 303	3,2
	<b>Faire le travail réduit du sol</b>	<b>1 112</b>	<b>4 623</b>	<b>4,2</b>	1 183	4 377	3,7
	<b>Faire du semis direct</b>	<b>851</b>	<b>3 896</b>	<b>4,6</b>	903	3 672	4,1
	<b>Réaliser une Évaluation de l'état des sols</b>	<b>155</b>	<b>3 185</b>	<b>20,5</b>	108	2 035	18,8
	<b>Cultiver des cultures de couverture</b>	<b>873</b>	<b>2 306</b>	<b>2,6</b>	1 001	2 756	2,8
	<b>Faire un plan de rotation amélioré des cultures</b>	<b>838</b>	<b>2 099</b>	<b>2,5</b>	932	2 355	2,5
	Faire des apports de matières organiques au champ	389	1 000	2,6	330	890	2,7
	Améliorer la gestion des pâturages	419	871	2,1	433	966	2,2
	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	350	836	2,4	354	792	2,2
	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	219	500	2,3	286	550	1,9
	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	161	406	2,5	172	372	2,2
	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	49	74	1,5	57	100	1,8

	Action <sup>1</sup>	2017-2018			2016-2017		
		Nombre		Moyenne <sup>2</sup>	Nombre		Moyenne <sup>2</sup>
		entreprises	heures		entreprises	heures	
	Faire de la culture sur billons	16	54	3,3	23	83	3,6
	Cultiver les champs en contrepente	11	17	1,5	11	32	2,9
	Faire la culture sur planches permanentes	6	11	1,8	3	28	9,3
	Faire du travail en bandes alternées	0	0	0	1	4	4,0
Gestion de l'eau	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	283	874	3,1	267	891	3,3
	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	109	186	1,7	110	164	1,5
	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	30	108	3,6	29	95	3,3
	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	6	25	4,2	10	19	1,9
	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	5	19	1,8	9	16	1,8
Phytoprotection	<b>Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures</b>	<b>2 203</b>	<b>11 049</b>	<b>5,0</b>	1 885	8 939	4,7
	<b>Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise</b>	<b>411</b>	<b>2 973</b>	<b>7,2</b>	368	2 661	7,2
	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	403	956	2,4	433	894	2,1
	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	154	700	4,5	139	602	4,3
	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	142	665	4,7	104	443	4,3
	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	40	611	15,3	35	737	21,0
	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture	53	609	11,5	41	572	13,9

	Action <sup>1</sup>	2017-2018			2016-2017		
		Nombre		Moyenne <sup>2</sup>	Nombre		Moyenne <sup>2</sup>
		entreprises	heures		entreprises	heures	
	donnée (interventions phytosanitaires)						
	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	154	524	3,4	132	267	2
	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : un grain de santé, production fruitière intégrée)	53	486	9,2	62	529	8,5
	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	70	350	5,0	35	137	3,9
	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	87	259	3,0	89	197	2,2
Faune <sup>3</sup>	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	83	510	6,1	86	634	7,4
	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	64	263	4,1	51	241	4,7

1 Les 10 actions qui regroupent 80 % des heures utilisées en 2017-2018 sont en gras.

2 Nombre moyen d'heures par entreprise.

3 Faune, flore et habitats.

Le PAA permet à l'entreprise agricole de planifier des actions du PSC, du programme Prime-Vert et d'autres actions non subventionnées. Le [tableau 12](#) présente le nombre d'entreprises ayant planifié des actions et ayant indiqué des résultats ainsi que le nombre d'actions planifiées et le nombre ayant un résultat d'inscrit pour la période 2017-2018 et la période « Depuis avril 2013 ».

Pour tous les types d'actions (subventionnées ou non), 113 214 ont été planifiées dans les plans d'action des PAA de 7 303 entreprises agricoles, pour l'année 2017-2018. Depuis avril 2013, 149 364 actions ont été planifiées par 10 094 entreprises agricoles. Ce sont des ratios semblables de 15,5 actions par entreprise en 2017-2018 et de 14,8 actions par entreprise depuis avril 2013.

Pour les actions subventionnées dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement, 54 681 actions ont été planifiées par 7 279 entreprises agricoles pour l'année 2017-2018, ce qui représente 7,5 actions par entreprise. Depuis avril 2013, ce sont 69 014 actions qui ont été planifiées par 9 909 entreprises agricoles pour un ratio similaire de 7,0 actions par entreprise.

Le [tableau 12](#) indique que la majorité des actions ont été planifiées dans la thématique « Santé et conservation des sols » avec 29 399 actions. Pour ce qui est des autres thématiques, 9 606 actions ont été planifiées en « Phytoprotection », 7 497 en « Gestion des fertilisants », 3 455 en « Gestion de l'eau », 3 394 en « Évaluation de l'état des sols », 931 en « Faune, flore et habitats » et 399 en « Évaluation des pesticides ».

Le nombre d'actions pour lesquelles un résultat est indiqué est souvent inférieur au nombre d'actions planifiées. Cette différence s'explique entre autres, par le fait que l'entreprise planifie généralement plusieurs actions et qu'elle les réalise graduellement. La thématique ayant le plus grand nombre d'actions avec un résultat inscrit est « Santé et conservation des sols » avec 7 899 actions.

**Tableau 12 : Nombre d'entreprises, nombre d'actions inscrites aux plans d'action et moyenne d'actions par entreprise, par type d'aide financière et thématique**

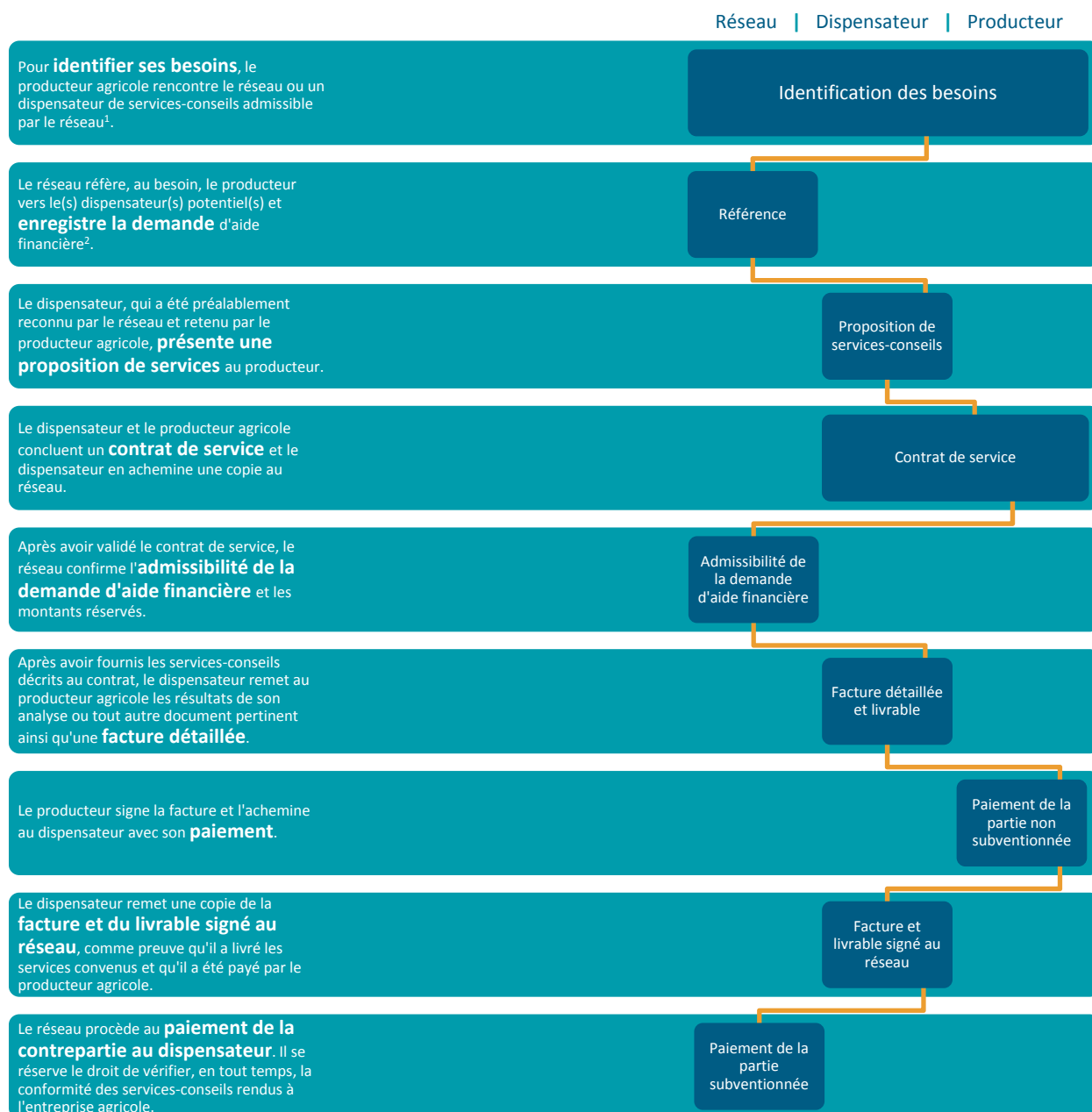
	Type d'aide financière et thématique	Pour les actions planifiées			Pour les actions ayant un résultat d'inscrit <sup>1</sup>		
		NE	Nombre d'actions	Moyenne <sup>2</sup>	NE	Nombre d'actions	Moyenne <sup>2</sup>
2016-2018	PSC – domaine agroenvironnement :	7 279	54 681	7,5	5 166	15 905	3,1
	> Gestion des matières fertilisantes	6 020	7 497	1,2	3 212	3 634	1,1
	> Santé et conservation des sols	6 694	29 399	4,4	3 818	7 899	2,1
	> Gestion de l'eau	2 748	3 455	1,3	496	531	1,1
	> Phytoprotection	5 385	9 606	1,8	2 391	3 162	1,3
	> Faune, flore et habitats	871	931	1,1	277	287	1,0
	> Évaluation — État des sols	3 394	3 394	1,0	303	303	1,0
	> Évaluation — Pesticides	399	399	1,0	89	89	1,0
	Programme Prime-Vert	3 413	8 264	2,4	667	1 110	1,7
	Non subventionnée	6 845	50 269	7,3	1 851	5 417	2,9
	<b>Toutes les catégories</b>	<b>7 303</b>	<b>113 214</b>	<b>15,5</b>	<b>5 409</b>	<b>22 432</b>	<b>4,1</b>
Depuis avril 2013	PSC – domaine agroenvironnement :	9 909	69 014	7,0	6 798	19 884	2,9
	> Gestion des matières fertilisantes	7 302	8 981	1,2	3 825	4 303	1,1
	> Santé et conservation des sols	8 838	37 094	4,2	4 902	9 965	2,0
	> Gestion de l'eau	3 736	4 723	1,3	648	704	1,1
	> Phytoprotection	6 856	11 926	1,7	3 007	3 958	1,3
	> Faune, flore et habitats	1 065	1 143	1,1	348	360	1,0
	> Évaluation — État des sols	4 592	4 592	1,0	446	446	1,0
	> Évaluation — Pesticides	555	555	1,0	148	148	1,0
	> Programme Prime-Vert	4 761	11 633	2,4	1 064	1 886	1,8
	Non subventionnée	9 486	68 717	7,2	2 608	7 546	2,9
	<b>Toutes les catégories</b>	<b>10 094</b>	<b>149 364</b>	<b>14,8</b>	<b>7 342</b>	<b>29 316</b>	<b>4,0</b>

1 Pour ce tableau, les actions ayant un résultat d'inscrit indiquent qu'une valeur supérieure à zéro ou un « oui » a été inscrit dans le plan d'action du PAA.

2 Nombre moyen d'actions par entreprise.

# Annexe 1 | Cheminement type d'une demande d'aide financière

## Cheminement type d'une demande d'aide financière d'un producteur agricole



1 Dans le cadre d'activités subventionnées, le réseau régional **devra avoir conclu** une entente avec le dispensateur, par laquelle il établit l'admissibilité de ce dernier.

2 Lorsqu'une entreprise agricole nécessite l'intervention de plus d'un dispensateur (ou conseiller), le producteur agricole pourra coordonner les travaux ou encore mandater le réseau ou le dispensateur admissible de son choix.



# Annexe 2 | Résultats du contenu des PAA

---

L'annexe 2<sup>2</sup> présente les résultats du contenu des 1 137 PAA réalisés en 2017-2018 ainsi que du contenu des 10 146 PAA réalisés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013. Ils sont classés par thématique, c'est-à-dire la gestion des matières fertilisantes, la santé et la conservation des sols, la gestion de l'eau, la phytoprotection ainsi que la protection de la faune, de la flore et des habitats. Seules les réponses aux principales questions du PAA sont présentées.

Finalement, les résultats des actions inscrites dans le PAA sont présentés à la fin de l'annexe.

---

<sup>2</sup> Il n'est pas possible de présenter l'évolution de l'adoption des pratiques d'agriculture durable au fil des ans car le PAA est complété par l'entreprise agricole une seule fois pour toute la durée du PSC. Ainsi, les PAA réalisés en 2017-2018 et ceux faits en 2016-2017 représentent les diagnostics de deux groupes d'entreprises distincts.

## Gestion des matières fertilisantes

**Tableau 13 : Répartition des volumes d'épandages de déjections animales en fonction des périodes d'épandages et des temps d'incorporation chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

Période d'épandage et temps d'incorporation pour les déjections animales	2017-2018	Depuis avril 2013
Pourcentage du volume épandu sur les cultures annuelles :	NE <sup>2</sup> : 449	NE <sup>2</sup> : 4 925
> en pré-semis	46 %	54 %
> en post-levée	4 %	3 %
> en post-récolte avec des cultures de couverture	11 %	11 %
> en post-récolte avec des résidus de culture avec un rapport C/N élevé	25 %	22 %
> en post-récolte sans culture de couverture ni résidus de culture	14 %	10 %
Pourcentage des volumes épandu sur les cultures annuelles et incorporé :	NE <sup>2</sup> : 402	NE <sup>2</sup> : 3 404
> immédiatement	9 %	7 %
> moins de 3 heures après l'épandage	5 %	5 %
> entre 3 heures et 24 heures après l'épandage	47 %	49 %
> 24 heures et plus après l'épandage	39 %	39 %
Pourcentage du volume épandu sur les cultures pérennes :	NE <sup>2</sup> : 352	NE <sup>2</sup> : 4 308
> au printemps	25 %	26 %
> au cours de la saison de croissance, mais avant la dernière coupe	43 %	44 %
> après la dernière coupe, mais avant la fin de la période de croissance active	26 %	24 %
> après la dernière coupe et après la fin de la période de croissance active	6 %	6 %
Période d'épandage et temps d'incorporation pour les MRF	2017-2018	Depuis avril 2013
Pourcentage du volume épandu sur les cultures annuelles :	NE <sup>2</sup> : 64	NE <sup>2</sup> : 501
> en pré-semis	48 %	47 %
> en post-levée	5 %	3 %
> en post-récolte avec des cultures de couverture	6 %	10 %
> en post-récolte avec des résidus de culture avec un rapport C/N élevé	23 %	27 %
> en post-récolte sans culture de couverture ni résidus de culture	18 %	13 %
Pourcentage des volumes épandu sur les cultures annuelles et incorporé :	NE <sup>2</sup> : 52	NE <sup>2</sup> : 343
> immédiatement	21 %	15 %
> moins de 3 heures après l'épandage	13 %	13 %
> entre 3 heures et 24 heures après l'épandage	43 %	43 %
> 24 heures et plus après l'épandage	23 %	29 %
Pourcentage du volume épandu sur les cultures pérennes :	NE <sup>2</sup> : 21	NE <sup>2</sup> : 228
> au printemps	29 %	31 %
> au cours de la saison de croissance, mais avant la dernière coupe	27 %	19 %
> après la dernière coupe, mais avant la fin de la période de croissance active	37 %	36 %
> après la dernière coupe et après la fin de la période de croissance active	7 %	14 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 14 : Quantités moyennes d'engrais minéraux épandues sur les cultures au cours de la dernière saison selon le suivi du PAEF<sup>1</sup>**

		2017-2018 NE total <sup>2</sup> : 805			Depuis avril 2013 NE total <sup>2</sup> : 7 667		
		N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O
Quantités moyennes d'engrais minéraux épandues	NE <sup>3</sup>	660	587	599	6 863	5 931	5 909
	kg/ha	49	16	23	46	15	17

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

3 Nombre d'entreprise ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

**Tableau 15 : Mode d'application des engrais minéraux à prédominance azotée<sup>1</sup>**

Mode d'application	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Fractionnement des applications en post-lévéée d'engrais azotés dans certaines cultures	553	637	87 %	4 764	5 915	81 %
Application de l'engrais minéral en bande	513	637	81 %	4 658	6 049	77 %
Application d'urée à la volée sans enfouissement	167	637	26 %	1 351	5 915	23 %
Pour les entreprises qui appliquent de l'urée sans enfouissement : pourcentage de l'application d'urée à la volée sans enfouissement par rapport au total appliqué	79 %			79 %		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

## Santé et conservation des sols

**Tableau 16 : Observations faites par l'entreprise agricole sur ses rendements<sup>1</sup>**

Observations	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Présences de champs qui, même dans les années favorables, donnent des rendements insatisfaisants de façon récurrente	382	1 061	36 %	3 979	9 616	41 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 17 : Problèmes liés au mauvais égouttement des sols, au drainage, à la compaction ainsi que leurs incidences sur le rendement<sup>1</sup>**

Observations dans un ou plusieurs champs	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Présences de flaques d'eau persistantes ou des zones où le sol est humide en permanence :	402	1 062	38 %	4 394	9 617	46 %
> incidence sur le rendement	367	402	91 %	4 022	4 394	92 %
Présence de cuvettes ou de dépressions :	496	1 062	47 %	5 187	9 617	54 %
> incidence sur le rendement	444	496	90 %	4 558	5 187	88 %
Présence de traces causées par le passage de la machinerie :	318	1 062	30 %	3 457	9 617	36 %
> incidence sur le rendement	247	318	78 %	2 623	3 457	76 %
Zones où les équipements de travail ont de la difficulté à pénétrer le sol :	176	1 062	17 %	1 696	9 617	18 %
> incidence sur le rendement	150	176	85 %	1 372	1 696	81 %
Autres signes de compaction des sols :	261	1 062	25 %	2 543	9 617	26 %
> incidence sur le rendement	223	261	85 %	2 125	2 543	84 %
Présence de zones, dont la croissance est supérieure lorsque celle-ci est située au-dessus des drains comparativement à celle située entre les drains <sup>4</sup>	176	745	24 %	2 087	7 725	27 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

4 L'incidence sur le rendement pour cette question n'est pas demandée dans le PAA.

**Tableau 18 : Observations faites par l'entreprise agricole concernant l'érosion<sup>1</sup>**

Observations	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	Superficie (ha)	% des superficies cultivées	NE <sup>2</sup>	Superficie (ha)	% des superficies cultivées
Superficie des champs dont le sol est à nu, sans couvert végétal, en hiver	633	41 140	35 %	6 640	399 283	32 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 19 : Problèmes liés à l'érosion et leurs incidences sur le rendement<sup>1</sup>**

Observations dans un ou plusieurs champs	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Rigoles creusées par l'eau :	270	1 062	25 %	2 932	9 617	30 %
> incidence sur le rendement	172	270	64 %	1 776	2 932	61 %
Accumulation de particules de sol à certains endroits :	173	1 062	16 %	1 950	9 617	20 %
> incidence sur le rendement	108	173	62 %	1 067	1 950	55 %
Particules de sol transportées par le vent :	110	1 062	10 %	1 228	9 617	13 %
> incidence sur le rendement	41	110	37 %	425	1 228	35 %
Problèmes de croûtage (battance) sur la surface du sol :	136	1 061	13 %	1 383	9 616	14 %
> incidence sur le rendement	112	136	82 %	1 109	1 383	80 %
Présence de champs dont la pente est supérieure à 5 % et qui se terminent directement dans un fossé ou un cours d'eau <sup>4</sup>	242	1 061	23 %	2 321	9 616	24 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

4 L'incidence sur le rendement pour cette question n'est pas demandée dans le PAA.

**Tableau 20 : Pratiques liées à la conservation des sols faites par les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

Observations	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Profil de sols fait au champ depuis les cinq dernières années	218	1 061	21 %	2 132	9 616	22 %
Sous-solage réalisé depuis les cinq dernières années	215	1 061	20 %	2 031	9 616	21 %
Tracteurs munis de roues doubles, de roues larges ou de chenilles	686	1 061	65 %	6 816	9 616	71 %
Rotation des cultures	796	1 061	75 %	7 690	9 616	80 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 21 : Superficies cultivées par les entreprises agricoles selon le type de travail du sol<sup>1</sup>**

Type de travail primaire du sol	Automne			Printemps			Total			
	NE <sup>2</sup>	ha	%	NE <sup>2</sup>	ha	%	NE <sup>2</sup>	ha	%	
2017-2018 NE total <sup>3</sup> : 1 046	Labour conventionnel	440	21 265	26 %	65	3 168	4 %	470	24 433	30 %
	Travail réduit	333	30 323	37 %	212	13 206	16 %	457	43 529	53 %
	Semis direct	55	3 523	4 %	125	9 955	12 %	171	13 477	16 %
	Culture sur billons permanents	18	410	1 %	26	88	0,1 %	33	498	1 %
<b>Total</b>	<b>667</b>	<b>55 521</b>	<b>68 %</b>	<b>368</b>	<b>26 417</b>	<b>32 %</b>	<b>816</b>	<b>81 937</b>	<b>100 %</b>	
Depuis avril 2013 NE total <sup>3</sup> : 9528	Labour conventionnel	4 844	231 907	31 %	552	15 562	2 %	5 094	247 469	32 %
	Travail réduit	3 010	234 382	31 %	1 955	120 722	16 %	4 249	355 104	47 %
	Semis direct	661	47 262	6 %	1 558	105 303	13 %	2 099	152 565	20 %
	Culture sur billons permanents	88	3 009	0,4 %	102	5 314	1 %	152	8 323	1 %
<b>Total</b>	<b>6 607</b>	<b>516 560</b>	<b>68 %</b>	<b>3 486</b>	<b>246 901</b>	<b>32 %</b>	<b>7 837</b>	<b>763 461</b>	<b>100 %</b>	

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 22 : Superficies protégées par une couverture végétale durant l'hiver selon le type de couvert<sup>1</sup>**

	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	ha	%	NE <sup>2</sup>	ha	%
<b>Superficies protégées par une couverture végétale faite :</b>						
> d'engrais vert enfoui au printemps suivant	127	3 052	7 %	887	25 755	5 %
> de cultures d'automne (ex. : blé d'automne, seigle, etc.)	99	2 108	4 %	601	16 323	3 %
> de prairies et pâturages	570	31 454	69 %	6 061	424 400	78 %
> de repousses de rejets de battage	91	4 894	11 %	965	39 733	7 %
> de cultures permanentes (ex. : vergers, bleuets, fraises, framboises, etc.)	160	3 931	9 %	1 243	35 900	7 %
<b>Total</b>	<b>805</b>	<b>45 439</b>	<b>100 %</b>	<b>7 840</b>	<b>542 111</b>	<b>100 %</b>

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question. Une entreprise agricole peut cultiver plus d'un type de couvert végétal.

**Tableau 23 : Superficies sous couverts végétaux et enfouies par différent type de travail du sol et de culture<sup>1</sup>**

Type de culture		Par labour			Par travail réduit			Total	
		NE <sup>2</sup>	ha	%	NE <sup>2</sup>	ha	%	ha	%
2017-2018	Engrais vert	37	745	9 %	68	3 072	38 %	3 816	47 %
	Prairie et pâturage	190	3 338	41 %	47	971	12 %	4 310	53 %
<b>Total</b>		<b>220</b>	<b>4 083</b>	<b>50 %</b>	<b>110</b>	<b>4 043</b>	<b>50 %</b>	<b>8 126</b>	<b>100 %</b>
Depuis avril 2013	Engrais vert	290	7 645	11 %	450	15 675	21 %	23 320	31 %
	Prairie et pâturage	2 434	43 329	58 %	442	7 680	10 %	51 009	69 %
<b>Total</b>		<b>2 655</b>	<b>50 974</b>	<b>69 %</b>	<b>865</b>	<b>23 355</b>	<b>31 %</b>	<b>74 329</b>	<b>100 %</b>

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question. Une entreprise agricole peut cultiver plus d'un type de couvert végétal.

## Gestion de l'eau

**Tableau 24 : Respect de la bande riveraine<sup>1</sup>**

	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Présence de superficies cultivées à l'intérieur de la bande riveraine définie par le MDDELCC ou par un règlement municipal	11	876	1 %	204	8 366	2 %
Si oui, pourcentage des champs en culture annuelle ou permanente (excluant les prairies et les pâturages) qui dispose d'une bande riveraine conforme le long des cours d'eau	45 %			58 %		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 25 : Informations concernant la protection des puits d'eau potable chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Présence de puits d'eau potable dans un rayon de 300 m autour des installations d'élevage et champs agricoles	687	1 118	61 %	7 187	10 036	72 %
Entreprises ayant un puit à moins de 30 m des terres en culture	517	677	76 %	5 790	7 080	82 %
Maintien d'une aire de protection immédiate d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation en eau potable	659	687	96 %	6 966	7 187	97 %
Emplacement de chacun des puits adéquatement marqué sur le terrain	418	667	63 %	3 900	7 014	56 %
Puits tous indiqués sur le plan de ferme	516	667	77 %	5 752	7 014	82 %
Présence de puits, en propriété, localisés à l'intérieur des terres cultivées	305	687	44 %	4 447	7 187	62 %
Puits protégés contre la contamination de surface, pour ceux localisés à l'intérieur des terres cultivées	292	305	96 %	4 298	4 447	97 %
Analyses d'eau des puits depuis les cinq dernières années, pour ceux localisés à l'intérieur des terres cultivées	213	305	70 %	3 119	4 447	70 %
Si oui, les analyses ont révélé la présence de nitrates ou de coliformes totaux dans l'eau des puits d'approvisionnement en eau potable de l'exploitation	10	213	5 %	132	3 119	4 %
Nombre de puits à moins de 30 m des terres en culture	1 530			20 837		
Nombre moyen de puits à moins de 30 m des terres en culture	3,0 puits			3,6 puits		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 26 : Informations concernant les aires de protection bactériologique ou virologique chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Présence de parcelles qui recoupent des aires de protection bactériologique ou virologique connues par la municipalité ou par le producteur aux termes du Règlement sur le captage des eaux souterraines	23	1 060	2 %	194	9 648	2 %
Si oui, application des normes d'épandage des matières fertilisantes concernant les parcelles situées à l'intérieur des aires de protection	23	23	100 %	192	194	99 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 27 : Informations concernant les superficies en zones inondables chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Superficies cultivées en zones inondables récurrentes (0-2 ans) à la ferme	104	1 060	10 %	1 085	9 639	11 %
Superficie (ha) de ces zones inondables	1 210 ha			8 719 ha		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

# Phytoprotection

**Tableau 28 : Dépistage chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018		Depuis avril 2013	
	Cultures annuelles NE <sup>2</sup> : 752	Cultures pérennes NE <sup>2</sup> : 747	Cultures annuelles NE <sup>2</sup> : 7 229	Cultures pérennes NE <sup>2</sup> : 7 291
<b>Pourcentage déclaré des superficies qui font l'objet de :</b>				
> dépistage pour les mauvaises herbes	77 %	31 %	77 %	19 %
> dépistage pour les maladies	57 %	28 %	47 %	18 %
> dépistage pour les insectes	56 %	28 %	47 %	18 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 29 : Utilisation de pratiques de lutte intégrée chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018		Depuis avril 2013	
	Cultures annuelles NE <sup>2</sup> : 752	Cultures pérennes NE <sup>2</sup> : 747	Cultures annuelles NE <sup>2</sup> : 7 229	Cultures pérennes NE <sup>2</sup> : 7 291
<b>Pourcentage déclaré des superficies qui font l'objet de :</b>				
> traitements chimiques pleine largeur ou plein champ	69 %	17 %	74 %	14 %
> désherbage mécanique ou manuel	21 %	12 %	12 %	6 %
> utilisation réduite des herbicides (ex. : application localisée, application en bandes)	10 %	9 %	7 %	7 %
> d'autres moyens de lutte que les insecticides et les fongicides chimiques (ex. : prédateurs, biopesticides, parasitoïdes, cultures pièges)	8 %	5 %	4 %	3 %

	2017-2018					Depuis avril 2013				
	NE <sup>2</sup>	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE <sup>2</sup>	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation des cultivars résistants aux insectes et aux maladies lorsque le choix des cultivars le permet	885	29 %	58 %	9 %	4 %	8 017	25 %	61 %	9 %	5 %
Prise en compte de l'impact sur les insectes utiles lors du choix d'un pesticide	752	31 %	43 %	17 %	9 %	7 407	24 %	45 %	20 %	11 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 30 : Utilisation de l'information disponible en lutte intégrée chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018					Depuis avril 2013				
	NE <sup>2</sup>	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE <sup>2</sup>	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation de l'information en provenance du RAP	814	18 %	38 %	18 %	26 %	7 910	14 %	34 %	22 %	30 %
Utilisation de l'information en provenance de SAgE pesticides	814	10 %	29 %	21 %	40 %	7 910	5 %	22 %	22 %	51 %
Utilisation des seuils d'intervention disponibles provenant du RAP lors de l'application d'un insecticide ou d'un fongicide	677	29 %	44 %	13 %	14 %	6 750	26 %	43 %	15 %	16 %
Lectures en phytoprotection pour l'amélioration des connaissances sur ce sujet	1 057	20 %	50 %	20 %	10 %	9 513	14 %	51 %	24 %	11 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 31 : Informations concernant la résistance aux pesticides chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Selon la connaissance du producteur, présence sur les superficies cultivées d'ennemis de culture résistant aux pesticides	57	814	7 %	374	7 910	5 %

	2017-2018					Depuis avril 2013				
	NE <sup>2</sup>	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE <sup>2</sup>	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Variation des groupes de pesticides afin de tenir compte du risque de développement de la résistance, lorsque le nombre de produits homologués le permet	814	32 %	48 %	13 %	7 %	7 910	28 %	49 %	15 %	8 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 32 : Informations concernant les applications de pesticides chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Applications de pesticides à forfait	282	811	35 %	2 679	7 896	34 %
Si oui, pourcentage des superficies qui fait l'objet d'applications à forfait	278		87 %	2 658		87 %
Suivi des travaux effectués par le forfaitaire	269	282	95 %	2 591	2 679	97 %
Application habituelle de pesticides tôt le matin ou en fin de journée	413	455	91 %	4 028	4 396	92 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 33 : Informations concernant l'utilisation du registre des interventions phytosanitaires<sup>1</sup>**

	2017-2018			Depuis avril 2013						
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%				
Tenu d'un registre des interventions phytosanitaires	385	522	74 %	3 424	5 161	66 %				
<b>Si oui, contenu du registre :</b>										
> informations sur le dépistage	234	361	65 %	2 014	3 270	62 %				
> interventions phytosanitaires mécaniques ou biologiques	182	250	73 %	1 370	2 027	68 %				
> données relatives à l'efficacité des interventions effectuées	228	385	59 %	1 964	3 424	57 %				
> conditions météorologiques au moment des applications (vents, température)	220	382	58 %	1 819	3 411	53 %				
	2017-2018					Depuis avril 2013				
	NE <sup>2</sup>	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE <sup>2</sup>	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation des données du registre pour planifier la prochaine saison de production	368	33 %	54 %	8 %	5 %	3 333	27 %	53 %	12 %	8 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 34 : Fréquence de réglage des pulvérisateurs chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018					Depuis avril 2013				
	NE <sup>2</sup>	Jamais	Moins d'une fois/an	Une fois par saison	Deux fois par saison	NE <sup>2</sup>	Jamais	Moins d'une fois/an	Une fois par saison	Deux fois par saison
Fréquence du réglage des pulvérisateurs	520	5 %	18 %	67 %	10 %	5 152	3 %	26 %	62 %	9 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 35 : Utilisation des éléments d'équipement de protection individuelle lors de la préparation ou de l'application des pesticides chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018			Depuis avril 2013		
	Toujours	Souvent	Jamais	Toujours	Souvent	Jamais
<b>Lors de la préparation et de l'application des pesticides, utilisation des éléments de l'équipement de protection individuelle suivant par le producteur ou son employé :</b>	NE <sup>2</sup> : 522			NE <sup>2</sup> : 5 161		
> gants de caoutchouc	68 %	26 %	6 %	68 %	25 %	7 %
> masque de protection respiratoire	38 %	28 %	34 %	27 %	26 %	47 %
> bottes de caoutchouc	49 %	30 %	21 %	43 %	29 %	28 %
> vêtement de protection (ex. : imperméable « Tyvek », tablier)	32 %	31 %	37 %	26 %	26 %	48 %
> lunettes de protection	39 %	30 %	31 %	32 %	27 %	41 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 36 : Lieux de rinçage du pulvérisateur chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Rinçage de la cuve intérieure du pulvérisateur	491	519	95 %	4 929	5 149	96 %
	NE <sup>2</sup>	%	NE <sup>2</sup>	%		
<b>Si oui, endroit ou le rinçage est le plus souvent effectué :</b>	NE total <sup>3</sup> : 487			NE total <sup>3</sup> : 4 907		
> dans la cour de l'entreprise	80	16 %	683	14 %		
> sur une surface enherbée	181	37 %	1 710	35 %		
> sur la culture déjà traitée	209	43 %	2 298	47 %		
> dans un autre endroit	17	4 %	216	4 %		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 37 : Utilisation des restes de bouillies de pesticides et des contenants de pesticides vides chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018		Depuis avril 2013	
	NE <sup>2</sup>	%	NE <sup>2</sup>	%
<b>Utilisation, le plus souvent, des restes de bouillies de pesticides :</b>	NE total <sup>3</sup> : 522		NE total <sup>3</sup> : 5 156	
> pulvérisé sur la culture	187	36 %	1 813	35 %
> pulvérisé sur un champ enherbé	39	7 %	301	6 %
> laissé dans le pulvérisateur	3	0,6 %	20	0,4 %
> volume à pulvériser bien déterminé pour éviter des surplus de bouillie	290	56 %	2 929	57 %
> autres moyens d'élimination	3	0,6 %	93	2 %
<b>Lieu pour jeter, le plus souvent, les contenants de pesticides vides :</b>	NE total <sup>3</sup> : 522		NE total <sup>3</sup> : 5 121	
> dans un endroit prévu à cette fin	458	88 %	4 418	86 %
> avec les ordures ménagères	46	9 %	470	9 %
> à l'aide d'un autre moyen	18	3 %	233	5 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 38 : Mesures prises pour éviter la dérive des pesticides chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018			Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%	NE <sup>2</sup>	NE total <sup>3</sup>	%
Des mesures sont prises pour éviter la dérive des pesticides	470	519	91 %	4 658	5 149	90 %
	NE <sup>2</sup>	%	NE <sup>2</sup>	%		
<b>Type de mesures prises :</b>	NE total <sup>3</sup> : 470			NE total <sup>3</sup> : 4 658		
> buses antidérive	231	49 %	2 151	46 %		
> haie brise-vent	74	16 %	913	20 %		
> pulvérisateur de type tour ou de type tunnel (vergers, vignes, framboises, arbres de Noël, etc.)	19	4 %	191	4 %		
> adjuvant dans la bouillie visant à réduire les risques de dérive des pesticides	91	19 %	1 152	25 %		
> choix d'un moment d'application idéal pour éviter la dérive des pesticides	369	79 %	4 012	86 %		
> autres mesures	16	3 %	165	4 %		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

**Tableau 39 : Types de certification biologique chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

Type de certification	2017-2018		Depuis avril 2013	
	Certification biologique	Certification biologique en transition	Certification biologique	Certification biologique en transition
	NE <sup>1</sup>	NE <sup>1</sup>	NE <sup>1</sup>	NE <sup>1</sup>
Liée à la culture végétale	78	92	539	364
	Superficie (NE <sup>2</sup> : 69)	Superficie (NE <sup>2</sup> : 84)	Superficie (NE <sup>2</sup> : 486)	Superficie (NE <sup>2</sup> : 308)
	3 531 ha	3 819 ha	48 910 ha	15 987 ha
	NE <sup>1</sup>	NE <sup>1</sup>	NE <sup>1</sup>	NE <sup>1</sup>
Liée à la production animale	17	7	158	38

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprise ayant répondu positivement à cette question.

3 Nombre d'entreprise ayant indiqué une superficie.

## Protection de la faune, de la flore et des habitats

**Tableau 40 : Présence de milieux humides, d'espèces en péril menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et d'espèces exotiques chez les entreprises agricoles<sup>1</sup>**

	2017-2018		Depuis avril 2013		
	NE <sup>2</sup>	%	NE <sup>2</sup>	%	
	NE total <sup>3</sup> : 1 064		NE total <sup>3</sup> : 9 633		
Présence d'un ou plusieurs milieux humides sur l'exploitation (étang, marais, marécage, tourbière)	176	17 %	1 499	16 %	
Selon la connaissance du producteur, la propriété abrite des espèces en péril, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées	25	2 %	190	2 %	
Selon la connaissance du producteur, il y a présence d'espèces exotiques envahissantes sur la propriété	À l'intérieur même des champs cultivés	47	4 %	437	5 %
	En dehors des champs cultivés	105	10 %	957	10 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

## Détails sur les actions inscrites dans le PAA

Les tableaux suivants présentent les résultats des actions inscrites dans les PAA des entreprises agricoles depuis avril 2013. Les actions sont regroupées par thématique et le mode de financement est identifié par les acronymes suivants : Programme services-conseils (PSC), programme Prime-Vert (PV) et non-subventionné (NS).

**Tableau 41 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique du Bilan de phosphore et du plan agroenvironnemental de fertilisation de l'entreprise**

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
200	NS	Posséder un bail de location des terres (pour toutes les superficies louées)	964	165	165 oui
300	NS	Réaliser annuellement le PAEF	540	339	339 oui
301	NS	Réaliser annuellement le bilan phosphore	505	313	313 oui
302	NS	Respect du cheptel autorisé par le certificat d'autorisation (c.a.)	32	4	7 757 kg
303	NS	Réduire le cheptel animal	1	0	0
304	NS	Réduire la charge de phosphore (kg de P2O5) conformément au droit d'exploitation	2	0	0
305	NS	Réduction de la fertilisation minérale phosphatée	5	0	0
306	NS	Réduction de l'importation de fumier	1	0	0
307	NS	Réduire le phosphore à la source en ajoutant une source d'énergie à l'alimentation	1	0	0
308	NS	Réduire le phosphore à la source en améliorant la régie d'élevage	6	0	0
309	NS	Optimiser l'utilisation des superficies possédées par l'exploitant	3	0	0
310	NS	Changer la régie de culture	6	0	0
311	NS	Augmenter l'exportation des fumiers	35	3	352 kg
312	NS	Exporter des fumiers	49	7	4 779 kg
313	NS	Acheter ou louer des terres	4	0	0
315	NS	Améliorer la génétique du troupeau	4	1	10 000 kg
316	NS	Traiter les fumiers (partiel ou complet)	1	0	0
317	NS	Importer des déjections animales	34	5	3 220 kg

**Tableau 42 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la gestion des fertilisants**

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
400	PV	Traiter les biogaz des déjections animales et, au besoin, installer un recouvrement étanche des ouvrages de stockage	161	6	8 recouvrements
401	NS	Inspecter annuellement le regard des ouvrages de stockage	337	75	128 regards
402	NS	Construire une structure d'entreposage étanche	29	5	5 oui
403	NS	Installer une toiture sur l'ouvrage de stockage	47	5	5 toitures
404	NS	Augmenter la capacité d'entreposage de l'ouvrage de stockage	59	5	432 jours
405	NS	Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les importations ou les exportations de fumiers	345	132	132 oui
406	NS	Posséder un registre de réception pour les fumiers importés et stockés dans la structure d'entreposage	103	22	22 oui
407	NS	Épandre les déjections animales avec un équipement d'épandage approprié au type de lisier	15	10	10 oui
408	NS	Respecter les normes pour le stockage des amas de fumier solide près du bâtiment d'élevage	42	9	9 oui
409	NS	Enlever ou valoriser l'amas dans les 12 mois qui suivent sa mise en place	33	8	8 oui
410	NS	Entreprendre les démarches pour régulariser la situation dans la gestion des déjections animales	83	8	8 oui
411	NS	Posséder les recommandations d'un agronome avant l'entreposage de fumier solide en amas au champ	179	45	45 oui
412	NS	Mandater un agronome pour la vérification des amas au champ et la réalisation du rapport annuel	189	36	36 oui
413	NS	Respecter les normes du REA pour le stockage des amas de fumier solide dans un champ cultivé	11	5	5 oui
414	NS	Posséder une entente écrite et un registre d'expédition pour les fumiers transférés dans un autre ouvrage de stockage	20	5	5 oui
416	NS	Posséder un registre d'expédition pour le traitement	4	1	1 oui
417	NS	Procéder à la caractérisation des déjections animales	142	35	35 oui
418	NS	Mandater un agronome pour caractériser les déjections animales ou aviser par écrit un agronome pour qu'il établisse la production annuelle de phosphore en utilisant les données de l'annexe VI	137	34	34 oui
419	NS	Prendre des échantillons de fumier et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	330	26	51 analyses
420	NS	Utiliser une moulée multiphase dans l'alimentation	49	8	20 051 kg
421	NS	Utiliser de la phytase dans l'alimentation	54	9	377 kg
422	NS	Posséder des analyses de sol de moins de 5 ans pour l'ensemble	1 267	340	340 oui

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
		des parcelles			
423	NS	Chauler les sols	1 170	71	1 705 ha
424	NS	Posséder un registre d'épandage annuel des matières fertilisantes	1 101	214	214 oui
425	NS	Adapter ou changer le matériel d'épandage pour appliquer les doses recommandées	136	8	10 systèmes
426	NS	Régler le matériel d'épandage	1 307	36	43 épandeurs
427	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles avant le semis	226	33	27 617 m <sup>3</sup>
428	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles entre le semis et la récolte	38	2	1 225 m <sup>3</sup>
429	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après la récolte	115	12	4 817 m <sup>3</sup>
430	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après la récolte d'une culture précédente et avant le semis	127	9	6 537 m <sup>3</sup>
431	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après le semis	50	4	3 282 m <sup>3</sup>
432	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques en moins de 3 heures après l'épandage	92	11	10 612 m <sup>3</sup>
433	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques de 3 à 24 heures après l'épandage	587	60	72 006 m <sup>3</sup>
434	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques plus de 24 heures après l'épandage	115	9	15 372 m <sup>3</sup>
435	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques non incorporés ou enfouis	80	11	8 705 m <sup>3</sup>
436	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage au printemps avant la première récolte ou avant le semis	91	7	5 280 m <sup>3</sup>
437	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après les récoltes d'été	113	20	16 258 m <sup>3</sup>
438	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après la récolte d'automne	100	10	2 173 m <sup>3</sup>
439	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage (entre les coupes)	195	37	47 210 m <sup>3</sup>
440	SC	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	245	55	55 oui
441	PV	Gérer les matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	145	24	24 oui
442	NS	Fractionner l'application des engrais minéraux	554	26	989 ha

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
443	NS	Favoriser l'enfouissement de l'urée lors de son application à la volée	554	49	49 oui
444	NS	Appliquer les engrais en bandes	458	17	352 ha
445	NS	Conformer l'exploitation par une demande de certificat d'autorisation ou d'un avis de projet	20	7	7 oui
447	NS	Rendre l'ouvrage de stockage conforme en ce qui a trait aux drains, regards et clôtures	1	0	0
448	NS	Réduire le volume entreposé dans la structure non conforme par des amas au champ	2	0	0
449	NS	Posséder un registre de stockage pour les amas au champ	7	4	4 oui
450	NS	Faire des amas au champ	9	3	3 oui
451	NS	Prendre des échantillons de sol et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	87	70	923 analyses
452	NS	Prendre des analyses foliaires	75	60	2 138 ha
453	NS	Composter les fumiers	1	0	0
454	NS	Diminuer les achats d'engrais minéraux	5	0	0
455	NS	Amender les sols	70	48	1 603 ha
456	SC	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	312	98	98 oui
457	PV	Mettre en place des aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie	103	12	13 aménagements
458	SC	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	1 336	578	1 711 amas
459	SC	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	6 740	3 467	201 839 ha

**Tableau 43 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la santé et la conservation des sols**

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
500	SC	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	4 592	446	10 013 ha
501	SC	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	3 252	506	14 108 ha
502	SC	Cultiver des cultures de couverture	4 872	980	28 908 ha
503	SC	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	2 477	428	10 038 ha
504	SC	Cultiver les champs en contrepente	365	26	310 ha
505	SC	Faire de la culture sur billons	74	31	2 869 ha
506	SC	Faire du semis direct	3 307	841	48 510 ha
507	SC	Faire du travail en bandes alternées	17	3	142 ha
508	SC	Faire la culture sur planches permanentes	70	14	85 ha
509	SC	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	1 605	319	10 788 ha
510	SC	Faire le travail réduit du sol	4 328	1 421	85 121 ha
511	NS	Laisser les résidus à la surface du sol	647	59	3 587 ha
512	NS	Maintenir le champ sous cultures pérennes	172	23	892 ha
513	SC	Améliorer la gestion des pâturages	1 756	479	8 084 ha
514	SC	Améliorer la gestion des prairies	4 753	2 259	79 279 ha
515	NS	Faire réaliser un état du drainage	1 987	106	2 369 ha
516	NS	Réaliser des profils de sols	1 803	95	1 562 ha
517	SC	Corriger et prévenir la compaction des sols	5 279	1 178	31 938 ha
518	NS	Éviter le passage de la machinerie lorsque le sol n'est pas assez portant	587	127	127 oui
519	NS	Adapter ou changer le matériel d'épandage pour réduire les risques de compaction des sols	95	4	34 systèmes
520	NS	Sous-soler les champs compactés	204	5	115 ha
521	NS	Ajuster la pression des pneus pour diminuer les risques de compaction	224	7	14 machines agricoles
522	NS	Drainer souterrainement les champs	194	23	1 325 ha
523	NS	Réparer le réseau de drainage souterrain	85	6	323 ha
524	NS	Installer des roues doubles ou larges ou des chenilles sur les tracteurs	1 460	46	55 tracteurs
525	NS	Planter ou améliorer le système de rotation des cultures	642	37	702 ha
526	NS	Enfouir l'engrais vert par un travail réduit du sol	60	7	160 ha
527	NS	Régler les semoirs	11	1	1 semoir
528	SC	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	931	142	1 561 ha

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
529	SC	Faire des apports de matières organiques au champ	1 201	372	12 586 ha
530	SC	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	2 807	966	966 oui

**Tableau 44 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la gestion de l'eau**

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
600	NS	Récupérer les eaux de laiterie dans l'ouvrage de stockage ou les diriger vers un réseau d'égout ou traitement (lieu sur fumier liquide et lieu sur fumier solide avec purot)	78	3	736 m <sup>3</sup>
601	NS	Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet	27	2	2 oui
602	NS	Enlever et valoriser les déjections animales de la cour d'exercice ou de l'enclos d'hivernage au moins une fois l'an	63	3	3 oui
603	NS	Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau, sauf pour les traverses à gué	41	7	7 oui
604	NS	Aménager des sites d'abreuvement hors cours d'eau	23	4	11 sites
605	NS	Aménager des traverses à gué pour les animaux	7	0	0
606	NS	Installer des clôtures	13	0	0
607	PV	Aménager les bandes riveraines arborescentes ou arbustives au-delà de la réglementation	353	40	50 415 m <sup>2</sup>
608	PV	Aménager les bandes riveraines herbacées au-delà de la réglementation	237	24	19 003 m <sup>2</sup>
609	SC	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	1 074	238	533 099 m
610	NS	Ne pas cultiver dans les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	112	19	19 oui
611	NS	Ne pas épandre des matières fertilisantes dans la bande riveraine définie par un règlement	61	8	8 oui
612	NS	Ne pas épandre des matières fertilisantes à moins d'un mètre le long de tous les fossés	74	27	27 oui
613	PV	Aménager des avaloirs munis d'un bassin de retenue et de sédimentation	800	96	2 555 avaloirs
614	PV	Aménager des avaloirs en site pentu	329	33	113 avaloirs
615	PV	Aménager des déversoirs engazonnés	191	13	2 086 déversoirs
616	PV	Aménager des déversoirs enrochés	1 085	119	455 déversoirs
617	PV	Aménager des rigoles ou fossés d'interception engazonnés ou enrochés en travers de la pente	297	27	23 144 m <sup>2</sup>
618	PV	Aménager des risbermes associées à un réseau de drainage de surface	191	24	1 835 m
619	PV	Aménager des seuils dans le fossé	77	7	32 seuils
620	PV	Aménager des voies d'eau engazonnées ou enrochés	393	25	20 660 m <sup>2</sup>

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
621	PV	Aménager un ouvrage de retenue et de sédimentation (ex. : bassin, étang)	88	10	31 ouvrages
622	PV	Protéger les confluences de fossés érodés	474	23	49 confluences
623	PV	Stabiliser des fonds de fossés (enrochement ou seuils)	150	12	1 713 m <sup>2</sup>
624	PV	Stabiliser ou revégétaliser les talus des fossés	438	25	26 600 m <sup>2</sup>
625	NS	Recreuser des fossés	127	10	7 649 m
626	NS	Réaliser un meilleur drainage de surface	315	36	592 ha
627	NS	Aménager des tranchées filtrantes	49	3	136 m
628	NS	Aménager des puits d'infiltration	56	1	1 puits
629	NS	Aplanir les champs	418	43	5 101 ha
630	NS	Dégager les ponceaux obstrués	613	39	52 ponceaux
631	NS	Remplacer des ponceaux	265	15	2 037 ponceaux
632	NS	Stabiliser des ponceaux	336	20	36 ponceaux
633	NS	Refaire des ponts ou ponceaux existants	128	9	2 026 ponts
634	NS	Construire des ponceaux	32	2	4 ponceaux
635	SC	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	292	25	140 ha
636	NS	Ne pas cultiver dans la zone inondable	32	7	16 ha
637	NS	Limiter les épandages de matières fertilisantes dans la zone inondable	86	11	174 ha
638	NS	Maintenir une aire de protection d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation humaine en eau potable	232	25	45 puits
639	NS	Maintenir une zone enherbée de 30 m de diamètre autour des puits	52	6	11 puits
640	NS	Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage	2 858	143	352 puits
641	NS	Identifier tous les puits sur le plan de ferme	1 173	126	126 oui
642	NS	Installer une clôture afin de protéger le puits	96	2	2 clôtures
642 .1	NS	Protéger les puits contre la contamination	66	7	7 oui
643	SC	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	2 108	244	334 échantillons
644	NS	Désinfecter le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation	96	14	14 oui
645	NS	Ne pas utiliser le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation pour l'abreuvement	11	1	1 oui

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
646	NS	Identifier sur le plan de ferme les aires de protection bactériologiques et virologiques	7	0	0
647	NS	Respecter les normes d'épandage des matières fertilisantes à l'intérieur des aires de protection bactériologiques et virologiques	3	2	2 oui
648	NS	Obturer les puits inutilisés	334	13	13 puits
649	NS	Mesurer les volumes d'eau prélevés à l'aide d'instruments	3 843	237	237 oui
650	PV	Gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	121	15	11 323 m <sup>3</sup>
651	SC	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	698	47	23 239 m <sup>3</sup>
651 .1	NS	Modifier les abreuvoirs pour limiter les pertes en eau	863	56	56 oui
651 .2	NS	Mieux gérer l'irrigation des cultures (ex. : déterminer les besoins en eau de la culture, déterminer l'efficacité de l'équipement d'irrigation, modifier l'équipement d'irrigation)	140	11	11 oui
652	NS	Analyser l'eau d'irrigation, de lavage de fruits et légumes ou d'abreuvement des animaux pour en déterminer la qualité	483	31	31 oui
653	PV	Aérer les étangs d'irrigation	203	28	28 oui
654	NS	Utiliser des outils pour gérer l'irrigation	346	32	32 oui
655	NS	Utiliser les services d'un professionnel habilité pour gérer l'irrigation	239	20	20 oui
656	PV	Aménager des haies brise-vents	837	115	287 922 m
657	PV	Convertir de façon permanente des superficies cultivées vulnérables à l'érosion	93	11	66 ha
658	NS	Reboiser	1	0	0
659	NS	Aménager des nouvelles sorties de drain	23	1	2 sorties
660	NS	Protéger les sorties de drain existantes	68	14	102 sorties
661	NS	Prolonger des sorties de drain	1	0	0
662	NS	Nettoyer les sorties de drain	8	0	0
663	NS	Identifier les sorties de drain	9	1	10 sorties
665	NS	Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le cours d'eau ou fossé	6	2	3 m
666	NS	Aménager des risbermes	7	0	0
670	NS	Stabiliser ou revégétaliser les talus des cours d'eau	29	1	100 m
671	NS	Aménager des traverses à gué pour la machinerie	2	0	0

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
672	NS	Nettoyer les obstacles (ex. : embâcles, barrages de castor, etc.)	1	0	0
673	NS	Drainer des berges	3	0	0
676	NS	Enrocher le lit d'un cours d'eau	1	0	0
677	NS	Végétaliser des talus des cours d'eau	5	0	0
679	NS	Gérer la végétation riveraine et les obstructions (nettoyage)	5	0	0
680	NS	Entretien de cours d'eau par la MRC	6	0	0

**Tableau 45 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la phytoprotection**

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
700	NS	Participer à des activités de formation traitant de la phytoprotection	4 130	347	347 oui
701	NS	Utiliser des informations provenant de guides spécifiques à vos cultures	2 509	188	188 oui
702	NS	Utiliser des cultivars résistants aux insectes et aux maladies (lorsque le choix des cultivars le permet)	593	37	37 oui
703	NS	Utiliser des informations provenant du Réseau d'avertissements phytosanitaires	3 137	252	252 oui
704	NS	Utiliser des informations provenant de SAgE	3 778	327	327 oui
705	NS	Faire une rotation des groupes de pesticides	1 200	97	97 oui
706	NS	Choisir un pesticide en fonction de son impact sur les insectes et acariens utiles	567	34	34 oui
707	NS	Vérifier la présence d'acariens prédateurs avant de faire un traitement acaricide	47	9	9 oui
708	NS	Utiliser des pesticides à moindre risque sur l'entreprise	1 116	127	127 oui
709	NS	Utiliser les seuils d'intervention disponibles lorsque vous appliquez un insecticide ou un fongicide	1 226	115	115 oui
710	NS	Prendre des mesures pour gérer les ennemis de culture résistants ou problématiques	142	24	24 oui
711	NS	Vérifier les distances d'éloignement en vigueur et la calibration des équipements lorsque des applications de pesticides sont effectuées à forfait	73	6	6 oui
712	NS	Appliquer les pesticides tôt le matin ou à la fin de la journée	931	152	152 oui
713	NS	Lire les étiquettes des pesticides	179	26	26 oui
714	NS	Posséder un registre à jour des interventions phytosanitaires et, au besoin, y ajouter d'autres informations (interventions mécaniques, efficacité des interventions, dépistage, données météorologiques, etc.)	2 844	465	465 oui
715	NS	Utiliser les données de votre registre pour planifier la prochaine saison de production	410	55	55 oui
716	NS	Régler le pulvérisateur (action réglage)	765	112	112 oui
717	PV	Améliorer la sécurité et l'efficacité du matériel de pulvérisation	1 347	252	252 oui
718	PV	Améliorer la technique de pulvérisation afin de réduire les risques des pesticides	854	195	195 oui
719	PV	Ajouter un équipement sur le pulvérisateur ou le semoir afin de réduire la dérive des pesticides	1 064	257	257 oui
720	NS	Équiper la cabine d'un filtre à pesticide	880	71	71 oui

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
721	SC	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	3 943	912	912 oui
722	NS	Porter des équipements de protection adéquats lors de la préparation ou de l'application de pesticides (se référer à SAgE pesticides ou à l'étiquette du produit)	1 830	191	191 oui
723	NS	Rincer adéquatement les contenants de pesticides (triple rinçage ou rinçage sous pression)	103	18	18 oui
724	NS	Rincer adéquatement la cuve de votre pulvérisateur sur la culture déjà traitée ou sur une surface enherbée	591	79	79 oui
725	NS	Adapter le volume de la bouillie en fonction de l'intervention	52	8	8 oui
726	NS	Recycler l'excédent de bouillie sur des parcelles qui n'ont pas encore été traitées et qui nécessitent le même traitement (tenir compte de ce traitement lors de la prochaine pulvérisation)	29	1	1 oui
727	NS	Éliminer les surplus de bouillie en faisant appel à une entreprise spécialisée	3	0	0
728	NS	Retourner les contenants de pesticides vides vers des sites de récupération	465	75	75 oui
729	NS	Posséder un certificat de qualification pour l'utilisation de pesticides délivré par le MDDELCC	110	24	24 oui
730	NS	Installer un dispositif anti-retour au système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source d'approvisionnement en eau	440	32	32 oui
731	NS	Respecter l'article 52 du code de gestion des pesticides	21	5	5 oui
732	NS	Respecter les délais avant récolte	97	11	11 oui
733	NS	Respecter les délais de réentrée après application des pesticides	196	23	23 oui
734	NS	Entreposer les pesticides dans un local réservé à cette fin	40	7	7 oui
735	NS	Disposer d'un aménagement de rétention de pesticides	221	32	32 oui
736	SC	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	555	148	148 oui
737	SC	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	461	177	6 328 ha
738	SC	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	200	92	3 144 ha
739	SC	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	551	192	3 007 ha
740	SC	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	171	72	837 ha
741	SC	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée	260	84	1 338 ha

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
		(interventions phytosanitaires)			
742	SC	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	724	348	28 587 ha
743	NS	Utiliser des semences non traitées aux insecticides	4	0	0
744	NS	Conserver des zones de refuge pour les insectes	3	0	0
745	NS	Dépister les champs pour les mauvaises herbes	34	4	51 ha
746	NS	Dépister les champs pour les maladies	30	8	168 ha
747	NS	Dépister les champs pour les insectes ou les acariens (nuisibles et bénéfiques)	44	10	185 ha
749	NS	Respecter les zones tampons indiquées sur les étiquettes lors de l'application de pesticides	1	0	0
750	NS	Faire un suivi au champ après une intervention phytosanitaire	41	10	10 oui
751	SC	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	4 943	1 888	12 658 pratiques
752	PV	Installer un système de gestion des eaux de rinçage du pulvérisateur	85	8	162 systèmes
753	PV	Améliorer la précision des outils de désherbage mécanique	369	125	125 oui
754	PV	Utiliser un moyen de lutte alternatif aux pesticides	554	277	277 oui
755	SC	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	436	116	3 161 ha
756	SC	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	237	77	3 437 ha

**Tableau 46 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la faune de la flore et des habitats**

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
800	NS	Faire réaliser une Évaluation du potentiel d'aménagements favorables à la biodiversité	132	4	83 ha
801	PV	Aménager des haies ou des îlots boisés (arbres et/ou arbustes) favorables à la connectivité écologique	105	23	1 898 ha
802	NS	Consulter des professionnels locaux des ministères responsables dans le domaine qui proposeront, s'il y a lieu, des aménagements propres à votre exploitation	44	3	3 oui
803	NS	Réprimer les espèces exotiques envahissantes	320	75	75 oui
804	SC	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	833	243	243 oui
805	NS	Assurer un suivi et un entretien adéquat dans les aménagements récemment établis pour contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes	44	6	6 oui
806	PV	Aménager des zones tampons pour protéger les milieux naturels sensibles ou d'intérêt écologique	47	4	29 ha
807	PV	Aménager un étang ou un marais pour la faune	76	5	5 oui
808	PV	Aménager des bandes riveraines pour la faune	69	10	3 760 m
809	NS	Participer au projet collectif en mettant en place les interventions prévues au projet	27	2	2 oui
810	SC	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	310	117	117 oui
811	PV	Aménager un habitat favorable aux pollinisateurs	135	17	63 975 m <sup>2</sup>
812	PV	Aménager un habitat favorable aux ennemis naturels des ravageurs des cultures	81	9	5 626 m <sup>2</sup>
813	PV	Effectuer un autre type d'aménagement favorable à la biodiversité	81	15	22 447 m <sup>2</sup>

## Annexe 3 | Résultats 2017-2018, par région

---

L'annexe 3 présente les résultats 2017-2018, par région, ainsi que les résultats depuis avril 2013 pour certaines catégories d'information. Un portrait du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié de l'aide financière dans le PSC - domaine agroenvironnement est présenté selon le type d'intervention. Un second portrait présente le nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié d'accompagnement et de suivi ainsi que le nombre d'heures par thématique. Quelques résultats des PAA sont présentés dans les thématiques de la santé et conservation des sols et de la phytoprotection. Finalement, les résultats des réalisations des actions du PSC – domaine agroenvironnement inscrites dans le PAA sont présentés pour chaque région.

**Tableau 47 : Nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié de l'aide financière pour la réalisation de PAA, d'accompagnement et suivi et d'EDC par région**

Région	2017-2018						Depuis avril 2013					
	Nombre total d'entreprises <sup>1</sup>	Entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	PAA	Mise à jour du plan d'action	Accompagnement et suivi	Évaluation détaillée et ciblée	Entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	PAA	Mise à jour du plan d'action <sup>2</sup>	Accompagnement et suivi	Évaluation détaillée et ciblée	
Abitibi-Témiscamingue	589	185	16	166	182	5	295	295	215	214	27	
Bas-Saint-Laurent	1 907	661	75	310	641	19	810	810	481	768	70	
Capitale-Nationale et Côte-Nord	1 084	232	44	169	209	5	356	356	212	275	46	
Centre-du-Québec	3 222	628	100	324	568	18	969	969	485	769	95	
Chaudière-Appalaches	5 387	1 584	182	962	1 546	15	1 963	1 963	1 384	1 822	84	
Estrie	2 610	532	125	29	497	5	652	652	211	599	19	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	245	61	8	52	57	0	95	95	66	82	2	
Laurentides	1 247	316	69	157	282	14	458	458	239	346	110	
Mauricie	970	240	45	99	214	12	371	371	137	288	47	
Montérégie-Est	4 202	1 259	159	625	1 209	66	1 812	1 812	947	1 586	203	
Montérégie-Ouest	2 618	732	177	379	673	4	1 003	1 003	490	830	44	
Montréal-Laval-Lanaudière	1 649	298	57	134	259	3	501	501	244	361	11	
Outaouais	939	164	23	139	146	4	256	256	185	206	13	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 201	416	57	11	384	24	605	605	35	512	81	
<b>TOTAL</b>	<b>27 870</b>	<b>7 308</b>	<b>1 137</b>	<b>3 556</b>	<b>6 867</b>	<b>194</b>	<b>10 146</b>	<b>10 146</b>	<b>5 331</b>	<b>8 658</b>	<b>852</b>	

<sup>1</sup> Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, mars 2018. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

<sup>2</sup> La mise à jour du plan d'action ne s'applique pas à la première année du programme.

**Tableau 48 : Répartition du nombre d'entreprises agricoles ayant reçue de l'accompagnement et suivi et du nombre d'heures d'accompagnement et suivi financé dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement par thématique et par région, pour l'année 2017-2018**

Région	Nombre d'entreprises et nombre d'heures financées par thématique															
	Gestion des matières fertilisantes		Santé et conservation des sols		Gestion de l'eau		Phytoprotection		Faune, flore et habitats		Évaluation État des sols		Évaluation Pesticides		Toutes les thématiques	
	NE <sup>1</sup>	Nombre d'heures	NE <sup>1</sup>	Nombre d'heures	NE <sup>1</sup>	Nombre d'heures	NE <sup>1</sup>	Nombre d'heures	NE <sup>1</sup>	Nombre d'heures	NE <sup>1</sup>	Nombre d'heures	NE <sup>1</sup>	Nombre d'heures	NE <sup>1</sup>	Nombre d'heures
Abitibi-Témiscamingue	122	867	125	934	4	13	22	186	0	0	5	78	0	0	<b>182</b>	<b>2 078</b>
Bas-Saint-Laurent	424	2 103	590	4 099	152	400	211	891	15	115	17	399	2	71	<b>646</b>	<b>8 078</b>
Capitale-Nationale et Côte-Nord	133	638	144	923	19	118	112	692	0	0	5	140	0	0	<b>212</b>	<b>2 511</b>
Centre-du-Québec	383	2 504	405	3 060	29	82	196	1 136	12	103	18	344	0	0	<b>579</b>	<b>7 229</b>
Chaudière-Appalaches	1 176	4 814	1 363	8 044	46	96	607	2 292	20	41	15	297	0	0	<b>1 548</b>	<b>15 584</b>
Estrie	433	2 170	407	2 516	10	31	225	1 264	20	67	5	125	0	0	<b>501</b>	<b>6 173</b>
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	37	179	51	272	2	4	8	21	1	6	0	0	0	0	<b>57</b>	<b>482</b>
Laurentides	193	935	107	542	13	40	107	1 103	3	11	10	165	4	32	<b>289</b>	<b>2 828</b>
Mauricie	142	861	163	842	25	102	95	504	0	0	12	309	0	0	<b>217</b>	<b>2 618</b>
Montréal-Est	871	5 331	763	4 796	79	185	733	4 917	67	403	38	818	29	411	<b>1 224</b>	<b>16 860</b>
Montréal-Ouest	430	2 634	385	3 908	5	9	233	2 210	3	18	4	77	0	0	<b>673</b>	<b>8 857</b>
Montréal-Laval-Lanaudière	127	555	184	1 493	12	60	203	1 572	1	2	2	56	1	8	<b>262</b>	<b>3 746</b>
Outaouais	94	210	122	405	19	38	10	67	1	1	3	62	1	8	<b>147</b>	<b>791</b>
Saguenay-Lac-Saint-Jean	209	715	165	745	11	24	257	1 710	3	6	21	315	3	81	<b>395</b>	<b>3 596</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 774</b>	<b>24 516</b>	<b>4 974</b>	<b>32 579</b>	<b>426</b>	<b>1 202</b>	<b>3 019</b>	<b>18 565</b>	<b>146</b>	<b>773</b>	<b>155</b>	<b>3 185</b>	<b>40</b>	<b>611</b>	<b>6 932</b>	<b>81 431</b>

1 Nombre d'entreprises ayant reçu de l'accompagnement dans la thématique ou dans l'évaluation détaillées et ciblées.

**Tableau 49 : Répartition des superficies cultivées par les entreprises agricoles selon le type de travail primaire du sol<sup>1</sup>**

Région	2017-2018				Depuis avril 2013			
	Labour conventionnel	Travail réduit	Semis direct	Billons permanents	Labour conventionnel	Travail réduit	Semis direct	Billons permanents
	ha (%) <sup>2</sup>	ha (%) <sup>2</sup>	ha (%) <sup>2</sup>	ha (%) <sup>2</sup>	ha (%) <sup>2</sup>	ha (%) <sup>2</sup>	ha (%) <sup>2</sup>	ha (%) <sup>2</sup>
Abitibi-Témiscamingue	463 (21 %)	1 719 (77 %)	58 (2 %)	0 (0 %)	15 345 (68 %)	7 027 (31 %)	316 (1 %)	3 (0,01 %)
Bas-Saint-Laurent	1404 (33 %)	1 024 (24 %)	1 871 (43 %)	0 (0 %)	15 934 (33 %)	19 444 (40 %)	12 740 (27 %)	13 (0,03 %)
Capitale-Nationale et Côte-Nord	971 (29 %)	2 083 (62 %)	284 (9 %)	2 (0 %)	7 473 (40 %)	7 450 (40 %)	3596 (20 %)	23 (0,12 %)
Centre-du-Québec	1142 (19 %)	2 858 (47 %)	1 977 (33 %)	70 (1 %)	18 292 (24 %)	37 332 (48 %)	19 650 (25 %)	2 158 (3 %)
Chaudière-Appalaches	1 635 (21 %)	5 099 (66 %)	849 (11 %)	157 (2 %)	23 903 (29 %)	39 254 (48 %)	17 780 (22 %)	423 (0,5 %)
Estrie	2 133 (42 %)	2 057 (41 %)	883 (17 %)	5 (0 %)	8 290 (34 %)	11 748 (47 %)	4 718 (19 %)	10 (0,04 %)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	254 (53 %)	199 (42 %)	26 (5 %)	0 (0 %)	2 265 (41 %)	1 552 (28 %)	1 713 (31 %)	18 (0,3 %)
Laurentides	2 065 (63 %)	1 119 (34 %)	107 (3 %)	4 (0 %)	10 167 (40 %)	12 306 (49 %)	2 536 (10 %)	187 (0,7 %)
Mauricie	508 (9 %)	4 655 (82 %)	510 (9 %)	8 (0 %)	8 573 (23 %)	22 501 (59 %)	6 444 (17 %)	204 (0,5 %)
Montréal-Est	4 642 (35 %)	7 184 (53 %)	1 585 (12 %)	12 (0 %)	50 300 (28 %)	97 460 (54 %)	29 462 (17 %)	1 845 (1 %)
Montréal-Ouest	5 429 (30 %)	7 844 (43 %)	4 836 (27 %)	6 (0 %)	48 195 (34 %)	51 978 (37 %)	37 210 (27 %)	3 092 (2 %)
Montréal-Laval-Lanaudière	2 015 (24 %)	5 758 (68 %)	449 (5 %)	232 (3 %)	15 695 (32 %)	26 040 (52 %)	7 707 (15 %)	307 (0,6 %)
Outaouais	221 (93 %)	13 (5 %)	2 (1 %)	2 (1 %)	5 726 (49 %)	1 994 (17 %)	3 978 (34 %)	9 (0,08 %)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 551 (44 %)	1 917 (55 %)	40 (1 %)	0 (0 %)	17 311 (42 %)	19 018 (46 %)	4 714 (12 %)	31 (0,1 %)
<b>TOTAL</b>	<b>24 433 (30 %)</b>	<b>43 529 (53 %)</b>	<b>13 477 (16 %)</b>	<b>498 (1 %)</b>	<b>247 469 (32 %)</b>	<b>355 104 (47 %)</b>	<b>152 564 (20 %)</b>	<b>8 323 (1 %)</b>

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.  
2 Pourcentage par rapport à la région.

**Tableau 50 : Répartition des informations concernant la lutte intégrée dans les cultures annuelles chez les entreprises agricoles, par région<sup>1</sup>**

Région	Pourcentage des superficies en cultures annuelles faisant l'objet															
	2017-2018								Depuis avril 2013							
	NE <sup>2</sup>	de dépiantage pour les mauvaises herbes	de dépiantage pour les maladies	de dépiantage pour les insectes	de traitements chimiques <sup>3</sup>	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides <sup>4</sup>	d'autres moyens de lutte <sup>5</sup>	NE <sup>2</sup>	de dépiantage pour les mauvaises herbes	de dépiantage pour les maladies	de dépiantage pour les insectes	de traitements chimiques <sup>3</sup>	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides <sup>4</sup>	d'autres moyens de lutte <sup>5</sup>
Abitibi-Témiscamingue	10	65 %	63 %	60 %	43 %	23 %	10 %	10 %	182	78 %	58 %	61 %	58 %	7 %	11 %	6 %
Bas-Saint-Laurent	54	65 %	37 %	33 %	58 %	17 %	1 %	8 %	663	72 %	31 %	25 %	73 %	6 %	2 %	3 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	25	78 %	54 %	48 %	54 %	31 %	11 %	9 %	202	72 %	46 %	40 %	65 %	18 %	4 %	4 %
Centre-du-Québec	64	89 %	75 %	71 %	81 %	13 %	11 %	5 %	667	86 %	48 %	48 %	80 %	9 %	12 %	2 %
Chaudière-Appalaches	93	70 %	47 %	36 %	67 %	8 %	1 %	4 %	1 263	72 %	45 %	42 %	71 %	6 %	4 %	2 %
Estrie	66	84 %	79 %	78 %	65 %	36 %	32 %	18 %	408	83 %	67 %	65 %	59 %	15 %	9 %	8 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	83 %	67 %	67 %	42 %	19 %	0 %	0 %	67	81 %	35 %	31 %	69 %	15 %	6 %	10 %
Laurentides	55	57 %	59 %	60 %	55 %	25 %	18 %	9 %	317	51 %	47 %	50 %	60 %	17 %	9 %	6 %
Mauricie	31	66 %	48 %	51 %	79 %	22 %	5 %	10 %	301	79 %	42 %	40 %	75 %	12 %	2 %	4 %
Montréal-Est	97	75 %	49 %	53 %	73 %	17 %	9 %	7 %	1 379	79 %	49 %	51 %	81 %	12 %	10 %	4 %
Montréal-Ouest	150	84 %	57 %	59 %	82 %	18 %	7 %	2 %	885	86 %	52 %	58 %	86 %	16 %	11 %	4 %
Montréal-Laval-Lanaudière	50	87 %	75 %	74 %	71 %	25 %	8 %	4 %	397	84 %	54 %	54 %	78 %	29 %	9 %	6 %
Outaouais	15	48 %	34 %	33 %	20 %	47 %	27 %	40 %	194	41 %	22 %	24 %	39 %	9 %	5 %	6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	36	88 %	59 %	58 %	58 %	44 %	9 %	10 %	304	84 %	52 %	48 %	70 %	22 %	5 %	5 %
Pour l'ensemble du Québec	752	77 %	57 %	56 %	69 %	21 %	10 %	8 %	7 229	77 %	47 %	47 %	74 %	12 %	7 %	4 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

3 Pleine largeur ou plein champ.

4 Ex. : application localisée, application en bandes.

5 Autre qu'insecticides et fongicides chimiques (ex. : prédateurs, biopesticides, parasitoïdes, cultures pièges).

**Tableau 51 : Répartition des informations concernant la lutte intégrée dans les cultures pérennes chez les entreprises agricoles par région<sup>1</sup>**

Région	Pourcentage des superficies en cultures pérennes faisant l'objet															
	2017-2018								Depuis avril 2013							
	NE <sup>2</sup>	de dépiantage pour les mauvaises herbes	de dépiantage pour les maladies	de dépiantage pour les insectes	de traitements chimiques <sup>3</sup>	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides <sup>4</sup>	d'autres moyens de lutte <sup>5</sup>	NE <sup>2</sup>	de dépiantage pour les mauvaises herbes	de dépiantage pour les maladies	de dépiantage pour les insectes	de traitements chimiques <sup>3</sup>	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides <sup>4</sup>	d'autres moyens de lutte <sup>5</sup>
Abitibi-Témiscamingue	11	9 %	18 %	18 %	10 %	0 %	9 %	9 %	250	21 %	20 %	28 %	11 %	2 %	5 %	1 %
Bas-Saint-Laurent	66	18 %	12 %	12 %	10 %	5 %	3 %	3 %	749	8 %	6 %	5 %	10 %	2 %	1 %	1 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	33	39 %	25 %	25 %	24 %	14 %	11 %	3 %	259	30 %	30 %	29 %	27 %	12 %	15 %	4 %
Centre-du-Québec	59	46 %	43 %	43 %	15 %	8 %	5 %	3 %	613	24 %	21 %	20 %	12 %	11 %	8 %	3 %
Chaudière-Appalaches	138	28 %	17 %	16 %	11 %	5 %	4 %	1 %	1 665	11 %	7 %	7 %	9 %	2 %	2 %	1 %
Estrie	94	51 %	53 %	54 %	22 %	18 %	13 %	5 %	562	32 %	36 %	36 %	10 %	8 %	9 %	4 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	74	4 %	4 %	4 %	6 %	3 %	1 %	1 %
Laurentides	50	10 %	19 %	19 %	14 %	11 %	9 %	13 %	357	11 %	31 %	32 %	29 %	9 %	17 %	6 %
Mauricie	34	26 %	23 %	23 %	17 %	24 %	12 %	7 %	268	19 %	14 %	13 %	8 %	7 %	3 %	2 %
Montréal-Est	86	37 %	31 %	33 %	29 %	21 %	19 %	8 %	950	22 %	21 %	21 %	14 %	10 %	13 %	4 %
Montréal-Ouest	82	28 %	32 %	34 %	18 %	11 %	9 %	8 %	523	19 %	25 %	24 %	17 %	7 %	11 %	6 %
Montréal-Laval-Lanaudière	33	12 %	9 %	9 %	9 %	9 %	6 %	3 %	242	26 %	22 %	21 %	18 %	16 %	11 %	4 %
Outaouais	7	31 %	14 %	14 %	0 %	14 %	0 %	14 %	221	9 %	9 %	8 %	5 %	4 %	3 %	2 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	48	42 %	40 %	39 %	25 %	17 %	7 %	2 %	558	42 %	32 %	29 %	29 %	8 %	7 %	2 %
Pour l'ensemble du Québec	747	31 %	28 %	28 %	17 %	12 %	9 %	5 %	7 291	19 %	18 %	18 %	14 %	6 %	7 %	3 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

3 Pleine largeur ou plein champ.

4 Ex. : application localisée, application en bandes.

5 Autre qu'insecticides et fongicides chimiques (ex. : prédateurs, biopesticides, parasitoïdes, cultures pièges).

**Tableau 52 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de l’Abitibi-Témiscamingue, pour l’année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d’actions financées <sup>1</sup>	d’heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d’hivernage ou dans les cours d’exercice	6	61	4 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	10	57	11 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	110	749	1 259 ha
500	Réaliser une Évaluation de l’état des sols	5	78	28 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	9	38	35 ha
504	Cultiver les champs en contre pente	1	0	0 ha
510	Faire le travail réduit du sol	3	7	45 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	8	39	230 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	93	677	4 255 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	17	47	327 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	8	77	138 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	7	48	3 oui
643	Procéder à l’analyse de l’eau potable des puits de votre exploitation	4	14	4 échantillons
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l’entreprise	8	13	3 oui
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l’entreprise	12	169	420 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	2	5	1 pratique

<sup>1</sup> Le nombre d’actions financées correspond au nombre d’entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d’un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 53 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région du Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées <sup>1</sup>	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	5	88	4 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	6	12	3 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	129	297	128 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	365	1 707	18 653 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	17	399	501 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	6	30	20 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	50	82	397 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	25	30	264 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	1	2	5 ha
506	Faire du semis direct	84	236	3 000 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	1	3	0 ha
510	Faire le travail réduit du sol	77	189	2 362 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	32	84	262 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	493	2 478	19 689 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	120	419	1 654 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	2	2	0 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	93	188	1 947 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	137	356	67 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	148	391	154 471 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	2	9 ha
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	3	7	2 échantillons
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	36	78	30 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	2	71	2 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	5	8	71 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	58	141	1 132 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	2	11 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	47	319	1 715 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	100	344	140 pratiques
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	15	115	15 oui

<sup>1</sup> Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 54 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Capitale-Nationale et Côte-Nord, pour l'année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées <sup>1</sup>	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	1	1	1 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	11	40	55 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	129	597	7 388 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	5	140	235 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	17	55	103 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	27	74	715 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	12	26	48 ha
505	Faire de la culture sur billons	1	1	1 ha
506	Faire du semis direct	14	34	245 ha
508	Faire la culture sur planches permanentes	3	8	2 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	1	1	0 ha
510	Faire le travail réduit du sol	21	53	216 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	29	63	598 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	82	349	3 501 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	41	142	732 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	17	52	145 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	21	65	19 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	9	71	55 700 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	3	0 ha
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	1	1	1 échantillon
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	9	44	3 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	33	87	25 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	9	34	101 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	1	5	8 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	4	41 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	7	41	13 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	8	47 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	12	112	384 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	79	399	765 pratiques
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	2	3	40 ha

<sup>1</sup> Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 55 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région du Centre-du-Québec, pour l’année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d’actions financées <sup>1</sup>	d’heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	17	283	17 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	30	147	42 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	356	2 074	17 525 ha
500	Réaliser une Évaluation de l’état des sols	18	344	351 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d’érosion	16	33	316 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	127	408	2 976 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	32	115	647 ha
505	Faire de la culture sur billons	6	20	987 ha
506	Faire du semis direct	97	424	5 029 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu’à l’automne	23	63	1 203 ha
510	Faire le travail réduit du sol	106	570	3 101 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	24	96	355 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	159	630	3 308 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	97	464	1 310 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	7	13	168 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	12	30	120 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	63	195	56 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	21	58	53 700 m
643	Procéder à l’analyse de l’eau potable des puits de votre exploitation	8	24	9 échantillons
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l’entreprise	6	19	4 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	29	108	709 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	6	15	20 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	5	18 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	6	24	180 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l’entreprise	40	241	4155 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	131	616	474 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l’entreprise	12	89	52 ha
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	2	20	0 ha
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	9	88	7 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	3	15	2 oui

<sup>1</sup> Le nombre d’actions financées correspond au nombre d’entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d’un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 56 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Chaudière-Appalaches, pour l'année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées <sup>1</sup>	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	7	116	5 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	16	24	15 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	91	223	183 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	1 151	4 452	35 980 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	15	297	166 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	67	176	1 166 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	213	528	1 960 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	94	232	917 ha
504	Cultiver les champs en contre-pente	5	7	6 ha
505	Faire de la culture sur billons	2	2	12 ha
506	Faire du semis direct	202	489	3 699 ha
508	Faire la culture sur planches permanentes	1	2	11 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	73	244	1 083 ha
510	Faire le travail réduit du sol	333	1 028	8 028 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	159	285	1 370 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	934	3 441	20 307 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	250	733	3 079 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	25	32	161 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	63	118	1 281 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	322	728	205 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	7	41	455 m
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	29	38	26 échantillons
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	10	17	9 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	119	431	79 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	23	88	726 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	2	2	190 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	48	145	568 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	5	14	65 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	13	28	118 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	34	171	3 147 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	445	1 364	2 514 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	5	4	5 ha
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	16	44	224 ha
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	14	21	12 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	6	20	6 oui

<sup>1</sup> Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 57 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de l’Estrie, pour l’année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d’actions financées <sup>1</sup>	d’heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	8	131	8 oui
440	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d’origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	1	7	0 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d’hivernage ou dans les cours d’exercice	9	21	6 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	27	75	46 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	419	1 936	8 967 ha
500	Réaliser une Évaluation de l’état des sols	5	125	87 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d’érosion	46	45	1 047 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	40	79	235 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	20	33	62 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	1	2	0 ha
506	Faire du semis direct	56	165	993 ha
508	Faire la culture sur planches permanentes	1	1	0 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu’à l’automne	7	11	91 ha
510	Faire le travail réduit du sol	82	232	1 076 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	47	81	483 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	355	1 632	5 601 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	81	194	906 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	2	3	1 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	1	2	20 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	14	37	11 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	5	27	12 024 m
643	Procéder à l’analyse de l’eau potable des puits de votre exploitation	3	2	1 échantillon
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	1	1	1 m <sup>3</sup>
681	Faire une bonne gestion de l’irrigation des cultures	1	2	0 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l’entreprise	37	65	34 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	4	11	4 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	2	5 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l’entreprise	35	200	343 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	180	957	738 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l’entreprise	3	19	20 ha
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	7	11	75 ha
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	19	61	14 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	1	6	0 oui

<sup>1</sup> Le nombre d’actions financées correspond au nombre d’entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d’un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 58 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour l'année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées <sup>1</sup>	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	4	23	3 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	1	2	1 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	35	154	4 770 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	3	5	75 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	3	5	0 ha
506	Faire du semis direct	12	29	386 ha
510	Faire le travail réduit du sol	9	21	117 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	4	12	144 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	35	142	2 932 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	7	21	97 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	12	37	9 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	1	2	1 000 m
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	1	2	1 échantillon
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	2	2	1 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	2	0 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	1	3	50 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	4	14	282 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	1	1	2 pratiques
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	1	6	1 oui

<sup>1</sup> Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 59 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région des Laurentides, pour l'année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées <sup>1</sup>	d'heures financées	
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	41	97	58 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	167	838	2 917 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	10	165	103 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	1	1	0 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	6	11	62 ha
506	Faire du semis direct	1	4	21 ha
510	Faire le travail réduit du sol	1	6	0 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	17	31	306 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	51	168	1 430 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	84	291	2 858 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	3	9	80 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	5	22	4 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	7	21	1 163 m
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	2	2	2 échantillons
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	3	12	0 m <sup>3</sup>
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	2	6	1 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	7	25	7 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	4	32	4 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	6	0 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	15	213	241 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	22	177	131 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	12	69	113 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	24	193	73 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	21	161	914 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	60	261	314 pratiques
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	3	11	3 oui

<sup>1</sup> Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 60 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Mauricie, pour l’année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d’actions financées <sup>1</sup>	d’heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	3	14	2 oui
440	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d’origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	1	1	1 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d’hivernage ou dans les cours d’exercice	1	1	1 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	16	46	13 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	137	800	817 ha
500	Réaliser une Évaluation de l’état des sols	12	309	182 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d’érosion	6	35	1 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	12	21	126 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	8	16	65 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	1	1	0 ha
506	Faire du semis direct	28	76	25 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu’à l’automne	1	1	0 ha
510	Faire le travail réduit du sol	29	77	125 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	12	53	0 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	73	247	125 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	66	234	204 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	1	1	0 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	8	9	3 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	23	72	17 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	24	94	7 003 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	2	1	2 ha
681	Faire une bonne gestion de l’irrigation des cultures	1	7	1 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l’entreprise	4	8	2 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	13	52	216 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	5	0 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	5	23	1 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l’entreprise	15	106	1 662 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	78	309	81 pratiques
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	1	1	0 ha

<sup>1</sup> Le nombre d’actions financées correspond au nombre d’entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d’un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 61 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de Montérégie-Est, pour l'année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées <sup>1</sup>	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	21	410	21 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	1	2	0 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	143	445	306 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	810	4 474	40 784 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	38	818	273 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	18	34	335 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	156	306	4 389 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	91	250	1 872 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	2	5	75 ha
505	Faire de la culture sur billons	6	29	446 ha
506	Faire du semis direct	117	407	4 170 ha
508	Faire la culture sur planches permanentes	1	1	1 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	13	41	134 ha
510	Faire le travail réduit du sol	303	1 326	21 633 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	15	25	133 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	171	570	2 834 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	234	1 136	3 408 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	7	13	63 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	144	430	4 042 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	120	223	57 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	23	78	5 796 m
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	56	94	41 échantillons
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	1	11	3 000 m <sup>3</sup>
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	2	2	1 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	123	175	42 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	29	410	22 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	20	104	608 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	27	211	592 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	7	13	21 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	6	38	17 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	4	5	220 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	32	285	1 856 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	592	3 458	3 184 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	103	474	2 093 ha
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	50	155	1 061 ha
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	40	339	30 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	28	64	20 oui

<sup>1</sup> Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 62 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Montérégie-Ouest, pour l’année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d’actions financées <sup>1</sup>	d’heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	2	33	2 oui
440	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d’origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	1	5	1 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	35	124	65 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	408	2 472	26 967 ha
500	Réaliser une Évaluation de l’état des sols	4	77	83 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d’érosion	10	37	162 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	111	448	1 980 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	51	91	322 ha
505	Faire de la culture sur billons	1	2	0 ha
506	Faire du semis direct	163	1 540	7 177 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu’à l’automne	42	42	309 ha
510	Faire le travail réduit du sol	112	993	4 986 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	4	5	14 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	73	150	1 198 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	92	491	2 701 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	23	53	787 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	25	58	12 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	2	5	150 m
643	Procéder à l’analyse de l’eau potable des puits de votre exploitation	2	3	2 échantillons
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	1	1	0 m <sup>3</sup>
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l’entreprise	6	18	3 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	13	114	798 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	4	48	43 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	12	397	315 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	1	0 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l’entreprise	33	512	2 033 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	168	1 002	326 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l’entreprise	21	95	206 ha
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	8	24	121 ha
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	3	18	3 oui

<sup>1</sup> Le nombre d’actions financées correspond au nombre d’entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d’un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 63 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de Montréal-Laval-Lanaudière, pour l'année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées <sup>1</sup>	d'heures financées	
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	18	44	26 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	115	510	621 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	2	56	10 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	4	6	1 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	50	127	508 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	14	42	246 ha
506	Faire du semis direct	65	466	109 ha
510	Faire le travail réduit du sol	19	103	458 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	1	2	0 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	48	261	45 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	69	367	76 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	2	4	1 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	11	24	5 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	19	94	18 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	6	25	101 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	4	0 ha
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	5	32	0 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	15	22	0 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	1	8	1 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	18	122	1 711 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	15	21 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	6	45	200 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	28	170	3 787 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	171	1 180	331 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	10	19	0 ha
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	1	2	1 oui

<sup>1</sup> Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 64 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de l’Outaouais, pour l’année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d’actions financées <sup>1</sup>	d’heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d’hivernage ou dans les cours d’exercice	4	6	4 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	29	48	27 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	77	157	1 219 ha
500	Réaliser une Évaluation de l’état des sols	3	62	102 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d’érosion	15	20	119 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	34	49	190 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	2	1	12 ha
506	Faire du semis direct	3	3	15 ha
510	Faire le travail réduit du sol	3	4	20 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	62	89	245 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	88	151	491 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	21	71	45 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	1	3	0 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	14	16	10 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	19	38	109 000 m
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	1	8	1 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	9	40 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	13	17 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	16	6 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	9	24 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l’entreprise	3	15	258 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	5	7	12 pratiques
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	1	1	0 oui

<sup>1</sup> Le nombre d’actions financées correspond au nombre d’entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d’un dispensateur, pour la même action.

**Tableau 65 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour l’année 2017-2018**

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d’actions financées <sup>1</sup>	d’heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d’hivernage ou dans les cours d’exercice	2	5	0 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	44	85	15 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	199	625	154 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d’érosion	10	23	1 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	35	130	50 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	1	2	1 ha
506	Faire du semis direct	9	23	479 ha
510	Faire le travail réduit du sol	14	16	0 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	5	6	0 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	95	223	50 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	58	160	20 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	2	5	0 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	6	9	0 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	56	148	20 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	11	24	0 m
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l’entreprise	7	13	4 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	5	10	3 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	3	5	0 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	6	10	4 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	5	15	6 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	6	12	5 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l’entreprise	95	499	314 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	191	1 145	37 pratiques
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	1	1	0 ha
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	3	6	1 oui
500	Réaliser une Évaluation de l’état des sols	21	314	394 ha
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	3	81	3 oui

<sup>1</sup> Le nombre d’actions financées correspond au nombre d’entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d’un dispensateur, pour la même action.



